

VetAgro Sup

Mémoire de fin d'études d'ingénieur

Perspectives de faisabilité pour la mise en place dans la Drôme d'une activité d'élevage de chevaux pour l'utilisation en traction animale

Camille GUET

Agriculture Environnement et Territoire

Année 2014/2015

VetAgro Sup

Mémoire de fin d'études d'ingénieur

Perspectives de faisabilité pour la mise en place dans la Drôme d'une activité d'élevage de chevaux pour l'utilisation en traction animale

Camille GUET

Agriculture Environnement et Territoire

Année 2014/2015

Maître de stage : Jean-Pierre CHEVALIER,
Chambre d'Agriculture de la Drôme

Tuteur pédagogique : Olivier AZNAR, VetAgro Sup

« L'étudiant conserve la qualité d'auteur ou d'inventeur au regard des dispositions du code de la propriété intellectuelle pour le contenu de son mémoire et assume l'intégralité de sa responsabilité civile, administrative et/ou pénale en cas de plagiat ou de toute autre faute administrative, civile ou pénale. Il ne saurait, en cas, seul ou avec des tiers, appeler en garantie VetAgro Sup. »

Remerciements

Je tiens à exprimer ici toute ma reconnaissance à celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de ce stage.

Tout d'abord, je remercie Jean-Pierre CHEVALIER, mon maître de stage, et Nathalie GRAVIER, représentante professionnelle de la filière équine, qui m'ont permis d'effectuer ce stage à la Chambre d'Agriculture de la Drôme. Je souhaite remercier particulièrement Jean-Pierre CHEVALIER pour son encadrement et le temps qu'il m'a accordé sans compter.

Je remercie sincèrement Olivier AZNAR, mon tuteur, pour sa disponibilité et son accompagnement toujours bienveillant.

Je remercie Olivier DURAND, chef de service productions végétales et animales à la Chambre d'Agriculture de la Drôme, et Fanny CORBIERE, responsable de l'équipe élevage des Chambres d'Agriculture de la Drôme et de l'Isère, pour leur participation à la définition du cadre de l'étude et leurs conseils tout au long de ce stage.

Je tiens à remercier également Julie CESSIEUX du Réseau Rhône-Alpes Traction Animale, Olivier CROZE de l'IFCE et Roger PALAZON de l'Institut de l'élevage, pour leur participation au Comité de pilotage, leur disponibilité, leur expertise et leurs conseils.

Merci particulièrement à Julie CESSIEUX pour m'avoir permis d'y croire.

Je remercie également toutes les personnes avec qui j'ai pu échanger pendant ces six mois et qui ont pris le temps de répondre à mes questions. Merci à chacune d'elles pour leur disponibilité et leur passion communicative. Un remerciement tout particulier aux collectivités qui ont accepté de répondre à mon questionnaire.

Un grand merci également à toute l'équipe de Romans-sur-Isère pour leur accueil chaleureux, leur générosité, leurs conseils et leur amitié tout au long de ce stage. Une pensée particulière aux compagnon-ne-s de juillet-août, sans qui l'été m'aurait paru long.

Je voudrais enfin remercier ma famille et mes proches pour leur présence sans faille. Merci de tout cœur aux ami-e-s qui ont fait de ces six mois un bel été.

Pour terminer, un immense merci à Laurène pour ces quelques mois de colocation joyeuse, à Francis pour ses yeux de lynx et à Viviane pour ses relectures attentives et pleines d'humour et sa patience à toute épreuve (ça y est, tu peux souffler, j'ai rendu mon mémoire !).

Résumé / Abstract

L'élevage de chevaux de trait, aujourd'hui majoritairement tourné vers la production de viande, est en déclin et difficilement rentable pour les éleveurs. Parallèlement, l'utilisation de la traction animale se redéveloppe dans plusieurs secteurs, notamment l'utilisation par les collectivités territoriales. Ce redéveloppement génère une demande en chevaux aptes au travail qui n'est pas satisfaite.

Cette étude exploratoire examine la faisabilité de mise en place d'une activité d'élevage de chevaux de traction animale dans la Drôme. Le premier objectif a été d'étudier, via une enquête, les attentes des collectivités territoriales concernant les animaux de travail. Cela a permis de définir le profil des collectivités potentiellement intéressées et celui des animaux recherchés. Le second objectif a ensuite été de déterminer les possibilités de production de ces animaux dans un contexte d'élevage bovin allaitant du Nord Drôme. L'idée est ici d'utiliser au maximum les fourrages inexploités par le troupeau bovin pour diminuer les coûts de production. Un itinéraire d'élevage de chevaux pour la traction animale a donc été déterminé, puis son insertion dans une monographie correspondant à un cas-type drômois a été modélisée. Ce travail a permis de mettre en évidence les avantages et les difficultés de mise en place d'un tel atelier dans le cadre d'une diversification. Cette étude exploratoire, dans son ensemble, permet d'ouvrir des pistes de réflexion qui pourront être élargies à d'autres systèmes par la suite.

Mots clés : Traction Animale / Cheval de trait / Drôme / Collectivités territoriales/ Elevage équin / Bovins allaitants

Heavy horses are today mostly breed to produce meat. This activity is on the decline and farmers struggle to make it profitable. In the meantime, use of draft animals is growing back for different activities, including use by regional authorities. This growing back leads to an unfilled demand of draft horses able to work.

This exploratory study is about the feasibility to organize a draft horses breeding activity in Drôme. Its first aim was to study, thanks to a survey, regional authorities' needs concerning work animals. It permitted to characterise who are interested regional authorities and what kind of work animals they are looking for. The second objective was to determine how to breed these animals in beef farms located in the north of Drôme, making the most of untapped fodder to limit production costs. A way to breed work horses was determine and then was model in a monograph related to one kind of beef farms located in the north of Drôme. This work permits to highlight advantages and difficulties linked to the creation of such a kind of farm diversification. This exploratory work is a start which could be enlarged to other kind of breeding later.

Key words: Draft Animals / Work horses / Drôme / regional authorities / Horse breeding / Beef cattle

Table de matières

Introduction.....	1
1. La traction animale : une activité en (re)développement.....	3
1.1. A l'échelle nationale, une activité en expansion	3
1.1.1. La traction animale : une énergie utilisable dans différents cadres	3
1.1.2. Une forte expansion depuis 15 ans	4
1.1.3. Mais une filière qui reste encore peu structurée	5
1.2. La gouvernance : différentes échelles très interdépendantes	6
1.2.1. Vision globale des acteurs de la filière Cheval de Trait	6
1.2.2. Un intérêt croissant pour l'élevage dans un but d'utilisation.....	7
<i>Projets de caractérisation des chevaux de travail</i>	8
<i>La Maison du Cheval Boulonnais</i>	8
<i>Le Centre de valorisation du Cheval Percheron</i>	9
1.2.3. Focus sur la filière Rhônalpine	9
1.2.4. Différentes actions mises en place dans la Région	11
<i>Le Contrat régional d'objectif (CROF)</i>	11
<i>Vers une structuration de l'offre en formation</i>	11
<i>Un pôle traction animale au Salon Tech&Bio</i>	11
1.2.5. Situation de l'élevage.....	12
1.2.6. Conclusion	12
2. Etude des attentes des collectivités.....	14
2.1. Méthodologie.....	14
2.2. Résultats et analyse	15
2.2.1. Participation à l'enquête.....	15
2.2.2. Description des collectivités	15
<i>Type de collectivité</i>	15
<i>Nombre d'habitants</i>	16
<i>Région</i>	16
<i>Statut de la commune</i>	18
2.2.3. Description du projet.....	19
<i>Type de projet</i>	19
<i>Année de début du projet</i>	19
<i>Raison d'un tel projet</i>	20
<i>Durée de mise en place du projet</i>	20
<i>Evolution du projet</i>	20
<i>Pérennité du projet</i>	21
<i>Fréquence de l'action</i>	21
<i>Type d'organisation</i>	21
2.2.4. Organisation du projet.....	23
<i>Utilisation d'un Appel d'Offre</i>	23
<i>Accompagnement</i>	23
<i>Accompagnement jugé suffisant</i>	23
2.2.5. Attentes des collectivités territoriales en régie	24

<i>Recherche de l'animal</i>	24
<i>Profil de l'animal recherché</i>	24
<i>Profil de l'animal acheté</i>	24
2.2.6. Attentes des collectivités territoriales en prestation	25
2.3. Discussion	25
2.4. Conclusion	26
2.4.1. Qui sont les clients ?	26
2.4.2. Que veulent les clients ?	26
3. Aspects technico-économiques de l'élevage de cheval de travail	28
3.1. Méthodologie	28
3.2. Résultats : l'itinéraire d'élevage d'équidés de travail	29
3.2.1. Choix et achat de l'animal : qu'est-ce qu'un cheval de travail ?	29
3.2.2. Charges d'élevage	29
3.2.3. L'alimentation	30
3.2.4. Logement	30
3.2.5. Education et dressage	30
<i>Débourrage – Dressage</i>	30
<i>Manipulation et éducation</i>	31
3.2.6. Conclusion	31
3.3. Résultats : application de l'itinéraire technique dans la monographie	31
3.3.1. Présentation de la monographie issue du Cas-Type 2	31
3.3.2. L'alimentation des équins	32
<i>Alimentation sur stocks</i>	32
<i>Utilisation des surfaces fourragères</i>	32
<i>Coût de l'alimentation</i>	33
3.3.3. La charge de travail	34
3.3.4. Coût total et prix de vente	34
3.4. Discussion	35
3.4.1. Gestion du pâturage	35
3.4.2. Quelle valorisation ?	36
<i>Affinage : à quel âge vendre les chevaux ?</i>	36
<i>Signe de qualité</i>	37
3.4.3. Pistes de financement	37
<i>L'aide au débourrage du CROF</i>	37
<i>Le Fonds EPERON</i>	37
3.4.4. Vers une structuration	38
3.5. Conclusion	38
Conclusion	39
Bibliographie	41

Table des figures

Figure 1 : Répartition géographique des collectivités territoriales de l'échantillon et des répondants

Figure 2 : Carte de localisation des collectivités territoriales de l'échantillon

Figure 3 : Carte de localisation des répondants

Figure 4 : Répartition des statuts de communes parmi les répondants

Figure 5 : Répartition des statuts de communes en France

Figure 6 : Besoins alimentaires d'un cheval de trait aux différentes périodes de sa vie sur l'exploitation

Figure 7 : Utilisation des surfaces fourragères après insertion du troupeau équin

Figure 8 : Modélisation des résultats de l'atelier équin sur sept ans

Table des tableaux

Tableau 1 : Structuration de la filière « cheval de trait »

Tableau 2 : Répartition du type de collectivité chez les répondants

Tableau 3 : Répartition du nombre d'habitants chez les répondants

Tableau 4 : Répartition du type de projet chez les répondants

Tableau 5 : Répartition de la période de mise en place du projet chez les répondants

Tableau 6 : Répartition de la durée de mise en place du projet chez les répondants

Tableau 7 : Charges d'élevage d'un cheval de trait pour le travail

Tableau 8 : Besoins alimentaires d'un cheval de trait aux différentes périodes de sa vie sur l'exploitation

Tableau 9 : Estimation des besoins alimentaires annuels de troupeaux de chevaux de trait

Tableau 10 : Assolement de la monographie issue du Cas-type 2

Tableau 11 : Bilan fourrager de l'exploitation après insertion du troupeau équin

Tableau 12 : Variation du chargement au pâturage après ajout d'équins

Tableau 13 : Surface nécessaire pour l'alimentation hivernale du troupeau équin en fonction de la date de sortie des bovins du pâturage

Tableau 14 : Coût théorique de l'alimentation des équins

Tableau 15 : Total des coûts d'élevage d'un cheval de trait

Tableau 16 : Proposition de prix de vente à différents stades

Tableau 17 : Proposition de prix de vente à différents stades avec marge d'auto-assurance

Liste des abréviations

ADDEAR : Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural

ANCTC : Association nationale du cheval de trait Comtois

ASECRA : Association des syndicats d'éleveurs de chevaux de la région Rhône-Alpes

BAC Cheval ® : Bilan des acquis et du comportement

BPJEPS : Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sportif

CERRTA : Centre européen de ressources et de recherches en traction animale

CFPPA : Centre de formation professionnelle et de promotion agricole

CIVAM : Centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

CROF : Contrat régional d'objectif

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

FECTU : Fédération européenne du cheval de trait pour la promotion de son utilisation

FFE : Fédération française d'équitation

FNC : Fédération nationale du cheval

FNCT : Fédération nationale des chevaux territoriaux, anciennement Commission nationale du cheval territorial (CNCT)

IDELE : Institut de l'élevage

IFCE : Institut français du cheval et de l'équitation

INRA : Institut national de recherche agronomique

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement de l'agriculture

MAAF : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

MATE : Meneur accompagnateur tourisme équestre

MSA : Mutualité sociale agricole

PROMMATA : Promotion du machiniste moderne agricole à traction animale

RRATA : Réseau Rhône-Alpes traction animale

RSI : Régime social des indépendants

SFET : Société française des équidés de travail

SIRE : Système d'information relatif aux équidés

SNCuPaa : Syndicat national des cochers et utilisateurs professionnels d'animaux attelés.

UGB : Unité gros bétail

Introduction

Il existe neuf races de chevaux de trait françaises : l'Ardennais, l'Auxois, le Boulonnais, le Breton, le Cob Normand, le Mulassier Poitevin, le Percheron, le Trait Comtois et le Trait du Nord (France TRAIT, 2015). Historiquement, ces races sont apparues au XVII – XVIIIème siècle pour répondre à différentes utilisations en agriculture, transport et travaux forestiers. A partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale, la motorisation a peu à peu supplanté la traction animale dans les pays industrialisés en la reléguant au rang de folklore. La sélection des chevaux de trait, rebaptisés « chevaux lourds » à cette période, est réorientée vers la production de viande. Cependant, c'est paradoxalement ce virage qui a permis de sauvegarder les neuf races de chevaux de trait françaises, alors que dans les pays européens voisins les races de trait locales ont en grande partie disparu.

Le débouché principal de l'élevage de chevaux de trait est donc aujourd'hui la filière viande équine. En France, 88% des poulains de trait sont destinés à la production de viande (France TRAIT, 2015). Ce débouché est cependant en déclin. Les abattages d'équidés, toute races confondues, ont reculé de 95 % entre 1963 et 2013. (FRANCE AGRIMER, 2015), ce qui s'explique à la fois par une diminution générale du cheptel équin et par la diminution de la consommation de viande chevaline.

En effet, en France la consommation de viande chevaline est en nette régression depuis les années 1970 et continue de diminuer. Selon l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE), entre 2001 et 2011, la consommation en viande a diminué de 50%. En 2012, seuls 18% des foyers déclaraient acheter de la viande chevaline, pour une consommation nationale moyenne de 0,3 kg de viande chevaline par habitant et par an. A titre de comparaison, 94% des foyers déclarent acheter de la viande bovine pour une consommation moyenne de 25,4 kg par habitant et par an (FRANCE AGRIMER, 2015).

Cette faible consommation s'explique par le fait que la viande de cheval souffre en France d'une mauvaise image due notamment aux campagnes anti-hippophagie de différentes associations. Le cheval est de plus en plus vu comme un animal de compagnie, en témoigne la proposition de loi de 2013 visant à modifier son statut juridique d'animal de rente à animal de compagnie. (ASSEMBLEE NATIONALE, 2013).

De plus, on observe une inadéquation de l'offre à la demande : « *Les consommateurs français demandent de la viande rouge, issue d'animaux âgés, alors que le marché français fournit une viande claire issue d'animaux jeunes.* » (CONSEIL DE LA FILIERE CHEVAL RHONE-ALPES, 2012, P.5). La France importe donc 80% de la viande chevaline rouge consommée sur le territoire et les jeunes chevaux de trait sont très majoritairement exportés vivants, avant 18 mois, vers des pays plus consommateurs de viande chevaline claire. L'Italie et l'Espagne sont les deux plus grosses destinations avec respectivement 59 % et 26 % du nombre de têtes exportées en 2013 (INTERBEV, 2014).

Ce manque de débouchés entraîne un déclin de la filière trait depuis plusieurs décennies. Le nombre de chevaux de trait ne cesse de diminuer. En 2014, 8600 éleveurs de chevaux de trait étaient recensés en France, majoritairement concentrés sur les régions de massifs montagneux (Massif Central, Pyrénées, Rhône-Alpes, Bretagne) (INTERBEV, 2014). A titre de comparaison, plus de 14000 élevages de chevaux de trait étaient recensés en 1980 (DOUAUD et al., 2012) et une diminution de -25% a été enregistrée entre 2001 et 2011. De plus, très peu d'éleveurs vivent uniquement de leur activité d'élevage équin lourd et 45% des éleveurs de chevaux de trait ont une activité mixte bovins – équins (INTERBEV, 2014).

Les éleveurs ont donc un besoin crucial de débouchés pour maintenir un avenir aux races de trait. Dans ce contexte, une nouvelle perspective émerge depuis une quinzaine d'années : la remise du cheval de trait au travail.

En effet, depuis une vingtaine d'années l'utilisation de la traction animale, qui n'avait jamais totalement disparu, revient au goût du jour et se redéveloppe dans différents domaines tels que l'agriculture, les travaux forestiers ou encore l'utilisation dans des missions de service public.

Une demande en chevaux de trait adaptés au travail, tant sur le plan morphologique que comportemental, et éventuellement débouffés et dressés, émerge donc. Or, l'offre en la matière est très peu présente et la sélection reste majoritairement tournée vers les qualités bouchères des animaux.

Il y a donc, d'une part, des utilisateurs qui peinent à trouver des chevaux de trait morphologiquement et psychologiquement adaptés au travail, et de l'autre des éleveurs qui peinent à valoriser leurs poulains dans la filière bouchère.

Dans ce contexte, la Chambre d'Agriculture de la Drôme s'est saisie de la problématique de l'élevage équin, et en 2013 des missions de conseiller spécialisé équins ont été données à Jean-Pierre CHEVALIER, en addition de ses missions de conseiller spécialisé bovins viande. Dans cette dynamique, la Chambre d'Agriculture de la Drôme s'est demandée si la production de chevaux de trait destinés à la traction animale ne pouvait pas être un débouché intéressant pour les éleveurs. Elle s'interroge donc sur la faisabilité d'une action en faveur du développement de l'élevage d'animaux de trait pour le travail. Il a été décidé dans cette étude de mettre particulièrement l'accent sur la traction animale territoriale. En effet, les collectivités territoriales sont structurées et ont donc une meilleure visibilité que des utilisateurs indépendants, qu'ils soient prestataires ou agriculteurs. De plus, alors que les prestataires peuvent prendre le temps de dresser eux même leurs animaux, les collectivités semblent potentiellement plus demandeuses d'animaux « clef en main », prêts à travailler.

La traction animale, et de manière générale l'élevage de chevaux de trait, étant un sujet d'étude très récent pour la Chambre d'Agriculture de la Drôme, il n'existe pas de précédent ou de références sur la question. Cette étude sera donc avant tout une étude exploratoire, dont le but principal est d'ouvrir des pistes et des voies de réflexions pour permettre à la Chambre d'Agriculture de la Drôme d'avancer sur le sujet.

L'étude ici présente va donc tenter de répondre à la question :

Quelle peut être la faisabilité de mise en place dans la Drôme d'une activité d'élevage de chevaux pour l'utilisation en traction animale territoriale ?

Dans un premier temps, nous présenterons le contexte et les enjeux en nous interrogeant sur l'état des lieux et les axes de développement de la traction animale en France et en Rhône-Alpes. Nous analyserons ensuite les besoins et les attentes des collectivités territoriales en matière de chevaux de travail. Enfin, nous étudierons les faisabilités d'insertion d'un atelier d'élevage de chevaux destinés à la traction animale territoriale dans les contextes d'élevages bovins allaitants de la Drôme.

1. La traction animale : une activité en (re)développement

Cette partie se fonde d'une part sur des recherches bibliographiques, d'autre part sur des entretiens exploratoires effectués auprès des représentants des différentes structures composant le paysage rhônalpin (*l'Annexe 1 présente une liste des personnes rencontrées*).

1.1. A l'échelle nationale, une activité en expansion

1.1.1. La traction animale : une énergie utilisable dans différents cadres

La traction animale est définie comme « l'utilisation d'animaux domestiques par l'homme pour le transport, les travaux agricoles, la guerre, les travaux industriels (actionner des machines telles que noria, treuil ou moulins à huile), les sports et les loisirs. » Les travaux effectués peuvent être basés sur de l'attelage (travaux de labour, traction de véhicules...) ou du portage (animaux bâtés). (WIKIPEDIA, 2015)

Elle est aujourd'hui utilisée dans trois grands domaines : en agriculture, dans les travaux forestiers et pour une utilisation territoriale.

La traction animale agricole concerne principalement le maraîchage et la viticulture, particulièrement pour le travail du sol (labour, sarclage, binage...), mais aussi plus accessoirement pour des activités telles que le fauchage, le fanage, le bottelage, le transport, l'épandage... Selon une étude menée en Rhône-Alpes, « globalement, aujourd'hui, la traction est utilisée quand les travaux sont trop durs à la main et trop compliqués ou coûteux en tracteur. » (CESSIEUX et al, 2013, p. 42).

La traction animale est aussi utilisée en forêt pour le débardage, le portage de matériel et l'entretien des coupes. Le débardage est l'opération qui consiste à transporter les arbres abattus ou les billes du lieu de coupe jusqu'au premier dépôt transitoire ou en bordure de route, où les arbres seront ensuite coupés en billes ou regroupés en charges plus importantes en vue de leur transport jusqu'à l'usine de transformation ou toute autre destination finale (FAO, 2015). Dans les pays du nord de l'Europe, cette technique est largement utilisée. La Scandinavie par exemple, compte 15 000 chevaux et 7 000 débardeurs (HIPPOTESE et al, 2006). En France elle reste beaucoup plus limitée, entre autre en raison du développement du bois énergie, dont l'exploitation est peu adaptée à l'utilisation de la traction animale.

Enfin, le cheval de trait peut être utilisé par les collectivités territoriales pour assurer des missions de service public sur le territoire (DURIEZ et FOUQUET, 2012). On parle alors de « cheval territorial », terme apparu au début des années 2000 lorsque les préoccupations croissantes pour le développement durable ont poussé les collectivités à reconsidérer la place du cheval en ville.

Différentes utilisations ont aujourd'hui cours en France :

- **Collecte de déchets** : ramassage en porte à porte d'ordures ménagères ou de tri sélectif, collecte des corbeilles et poubelles de rue, ramassages événementiels tels que la collecte de sapins après la période des fêtes de fin d'année ou le « service poubelle » lors d'une manifestation.
- **Entretien de la voirie** : balayage mécanique, maintenance légère, auxiliaire de nettoyage...
- **Transport de personnes** : ligne de bus hippomobile, transport scolaire, taxi, visites guidées et animation saisonnière, transport des personnes âgées...

- **Entretien d'espaces verts et parcs** : arrosage, transport de déchets verts, portage, entretien des chemins...
- **Entretien des espaces naturels** : entretien des zones sensibles, pentues, instables, fragiles et/ou humides, fauches, débardage...
- **Surveillance et sécurité** : gardes montés (CIVAM DROME, 2009)

1.1.2. Une forte expansion depuis 15 ans

Un regain d'intérêt pour la traction animale s'observe au niveau national depuis une quinzaine d'années. Cet intérêt se matérialise par une augmentation régulière du nombre d'utilisateurs.

Au niveau territorial notamment, si, en 2006, une petite trentaine de collectivités territoriales avaient recours à la traction animale, elles étaient 70 en 2008 et plus de 100 en 2010 (HIPPOTESE et al, 2006). Un recensement effectué par la Fédération Nationale du Cheval Territorial (FNCT) datant d'Août 2013 fait état d'environ 230 collectivités utilisant un cheval territorial (utilisation occasionnelle et police montée incluses). (FNCT, 2013). Le nombre de collectivités utilisatrices de traction animale a donc été multiplié par plus de 7 en seulement 7 ans.

Cette augmentation du nombre d'utilisateur s'observe à tous les niveaux : augmentation du nombre de prestataires, du nombre d'utilisateurs agricoles...

Parallèlement, le nombre de structures relatives à la traction animale, à plus ou moins grande échelle, augmente lui aussi. Si certaines ont plus de 20 ans (HIPPOTESE et PROMMATA), la plupart ont été créées dans les années 2000 : FNCT (2003), France Trait (2004), Fédération européenne du cheval de trait pour la promotion de son utilisation (FECTU) (2003), Syndicat national des cochers et utilisateurs professionnels d'animaux attelés (SNCuPaa) (1999)...

De même, des formations longues et courtes autour de la question de la traction animale se développent et sont proposées par des associations et des organismes de formation agricole.

Autre manifestation de cette diffusion de la traction animale : au niveau territorial elle intéresse de grandes entreprises telles que Véolia propreté et Transdev. La première est prestataire de services pour la collecte hippomobile des déchets ménagers de la ville d'Hazebrouck dans le Nord depuis le début de l'année 2011 (VEOLIA, 2011). A cette occasion, l'entreprise a conçu une benne de collecte très légère adaptée à la traction par un seul cheval (HIPPOTESE, 2011).

Transdev quant à elle est en charge de l'accueil des visiteurs, de l'organisation du stationnement des véhicules et du transport des touristes, résidents et salariés dans le cadre du chantier de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint Michel engagé en 2009. Un service de navettes hippomobiles, les maringottes, a été mis en place en complément des navettes motorisées. (TRANSDEV, 2013) Ce projet de grande envergure qui emploie 14 meneurs et presque le double de chevaux offre une vitrine au renouveau de la traction animale. Depuis le début du chantier il cumule cependant de nombreux problèmes (retard à la mise en route, problème de formation des meneurs et des chevaux, véhicule mal adapté, accident, différend entre l'éleveur et la société, problèmes financiers...) qui tendent à discréditer ce moyen de déplacement, et mettent en lumière des problèmes d'organisation, d'encadrement et de professionnalisation de la filière (FRANCE 3 BASSE-NORMANDIE, 2013).

1.1.3. Mais une filière qui reste encore peu structurée

Cette filière est cependant encore jeune et assez peu structurée. Historiquement, l'utilisation de la traction animale a d'abord été portée par quelques individus ou associations qui militaient pour son retour et portaient les projets individuellement, sans réelle coordination ou volonté politique d'essaimage sur le territoire français. (CIVAM DROME, 2009, P. 10). Les porteurs de ces diverses initiatives se sont peu à peu regroupés en associations, syndicats, collectifs et commissions, plus ou moins organisés et plus ou moins concurrents, sans qu'une réelle filière ne soit encore structurée.

En ce qui concerne les structures encadrant les activités et pouvant apporter un soutien aux porteurs de projets, une organisation des acteurs est en cours mais reste pour le moment partielle et inégale selon les régions. Ce point est notamment soulevé par le rapport d'Amandine RIBOT portant sur la mise en place de collectes hippomobiles par les collectivités. Elle note un « réel manque d'accompagnement pour les collectivités (...), peu de structures se révèlent capables de conseiller clairement et de donner une méthodologie précise de mise en œuvre. ». Selon elle, le rôle de conseil et d'accompagnement des structures encadrantes est « dans la réalité inopérant » (RIBOT, 2013, P.9).

Autre point non négligeable, il existe un vide juridique important autour des activités liées à l'utilisation de la traction animale.

Dans un premier temps, le statut de l'utilisateur de traction animale est assez flou, principalement en ce qui concerne les prestataires professionnels. Selon les cas ils sont affiliés à la Mutualité sociale agricole (MSA) car considérés exerçant une profession agricole, ou au Régime social des indépendants (RSI). Les prestataires assument souvent plusieurs métiers (cocher + guide, cocher + vigne, meneur + maraichage...) ce qui rend leur statut encore plus compliqué (CESSIEUX et al, 2013).

Le cadre légal entourant la profession est très flou lui aussi. En effet, il n'y a pas de législation concernant la qualification des utilisateurs. Par exemple, il n'y a pas d'obligation légale de formation pour mener un attelage dans la circulation. Les quelques textes encadrant cette activité remontent au Code Napoléon ou à des arrêtés municipaux. Aucun diplôme professionnel obligatoire ne différencie le « cocher » professionnel et le « meneur » de loisir ou de compétition. Une étude menée en début d'année 2015 par le SNCuPaa montre que 8% des utilisateurs de traction animale interrogés n'ont aucun diplôme (BOULARD, 2015).

Un travail est mené par les différentes structures de la traction animale en vue d'encadrer la formation et de créer un cadre législatif à la filière. En 2005, le SNCuPaa en lien avec le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) a permis la création du Certificat de Spécialisation « Utilisateurs de Chevaux Attelés » qui justifie la capacité à utiliser un ou des animaux attelés dans un cadre professionnel. Il est le seul diplôme qualifiant reconnu par le ministère (BOULARD, 2015). Il est aujourd'hui un des trois diplômes de référence, avec le diplôme de Meneur accompagnateur tourisme équestre (MATE), délivré par la Fédération Française d'Equitation (FFE) et attestant la capacité à organiser et mener une randonnée ou une autre activité touristique en attelage, et le Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sportif (BPJEPS), qui atteste une capacité d'enseignement sportif et d'animation.

Un travail est mené actuellement par le SNCuPaa en collaboration avec la Société française des équidés de travail (SFET) sur la création d'un label des entreprises de traction animale (label « Cocarde »).

Tableau 1 : Structuration de la filière « cheval de trait »

		Travail	Viande
Entreprises et acteurs individuels		Etalonniers Naisseurs Eleveurs Utilisateurs : prestataires de services, agriculteurs, collectivités	Etalonniers Naisseurs Eleveurs Abattoirs Bouchers chevalins et autres distributeurs
Acteurs transversaux		Organismes de formation, vétérinaires, maréchaux-ferrants, selleries, entreprises d'équipement et d'alimentation, assureurs...	
Clients / Utilisateurs indirects		Collectivités territoriales, entreprises, agriculteurs	Consommateur, Exportateurs
Organismes socioprofessionnels et associations	Europe	FECTU	
	France	SNCuPaa FNCT	Interbev Equin
		SFET France Trait Syndicats de race Fédération nationale du cheval	
		Rhône-Alpes	Réseau Rhône-Alpes traction animale
	Conseil de la Filière Cheval Rhône-Alpes Association des syndicats d'éleveurs de chevaux de la région Rhône-Alpes		
Organismes publics ou parapublics			France Agrimer
		IFCE, Chambres d'Agriculture, Institut de l'élevage, INRA, IRSTEA	
Etat		MAAF, Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt	

(Sources : A. WANNERROY ; 2011, Entretiens acteurs, 2015 / Réalisation : C. GUET, 2015)

On observe donc bien une volonté d'encadrement et de professionnalisation de la filière traction animale qui devrait permettre, si l'évolution se confirme, à un développement plus large de l'utilisation de cette énergie.

1.2. La gouvernance : différentes échelles très interdépendantes

1.2.1. Vision globale des acteurs de la filière Cheval de Trait

La filière Traction Animale étant en structuration et relativement peu développée, il y a de forts liens entre les différentes échelles et il est difficile d'étudier le niveau régional ou départemental sans s'intéresser au niveau national. De plus, et ce point est souligné par plusieurs acteurs interrogés, les activités d'élevage pour la traction animale et pour la boucherie sont difficilement dissociables à large échelle. Dans un premier temps nous décrivons donc les différents acteurs de la filière cheval de trait au niveau national avant de réduire la focale.

Le Tableau 1 présente la structuration de la filière « cheval de trait » au sein des deux branches « Travail » et « Viande ».

Les acteurs impliqués sont de plusieurs natures : entreprises privées, acteurs publics et associations. On peut distinguer deux types : les acteurs de la chaîne production-utilisation et les acteurs accompagnants.

Les différents maillons de la première catégorie sont : étalonnier – naisseur – éleveur – déboureur – dresseur – utilisateur-client. Il existe aujourd'hui peu d'éleveurs spécialisés dans l'utilisation, même si l'intérêt est croissant dans ce domaine (le terme « utilisation » désigne ici à la fois la partie attelage de loisir ou sport et la partie utilisation pour le travail). Une partie des chevaux dressés pour l'utilisation sont donc « sortis » du circuit d'élevage pour la boucherie car jugés morphologiquement et psychologiquement adaptés par leurs éleveurs. Lors des entretiens, l'importance d'un lien fort entre l'élevage pour l'utilisation et l'élevage pour la boucherie a été évoquée par plusieurs acteurs. Selon eux, il serait absurde de les opposer car tous les chevaux de trait ne peuvent pas faire de bons chevaux d'utilisation et à l'inverse, un cheval ayant une bonne morphologie pour l'utilisation fait généralement un cheval de boucherie mal valorisé. Ils insistent donc sur l'importance d'une bonne caractérisation des poulains pour les orienter au mieux et ainsi en tirer une valorisation optimale. A l'échelle nationale, un travail sur la caractérisation est mené depuis plusieurs années. Il sera détaillé plus loin.

Il ressort unanimement des entretiens qu'il existe un réel manque en chevaux adaptés à l'utilisation ainsi que peu de liens entre les éleveurs de chevaux de trait et les utilisateurs. Selon un éleveur, le principal circuit de commercialisation de chevaux de travail est le site internet « le Bon Coin ». Un prestataire interrogé explique : « On trouve des chevaux d'attelage sportif, mais très peu de chevaux prêts au travail. Par exemple, pour recruter un nouveau cheval, j'ai sillonné une partie de la France pendant plusieurs mois, et essayé une douzaine de chevaux ». Cet avis est partagé par la plupart des prestataires rencontrés, qui déclarent trouver leurs animaux via le bouche à oreille et en général les former eux-même. On retrouve ces conclusions dans l'étude de la traction animale dans la région Rhône-Alpes menée en 2012, qui met en lumière que les animaux sont principalement achetés à des particuliers et en grande majorité dressés par l'utilisateur lui-même (70%) (CESSIEUX et al, 2013). Ce constat ressort également de l'étude conduite en Bretagne en 2013 par la CIVAM 29. Ceci peut s'expliquer notamment par le fait que les chevaux de trait sont sélectionnés pour la boucherie depuis la fin de la deuxième guerre mondiale ce qui a alourdi les standards, les rendant moins adaptés au travail (FRITSCH et al, 2013).

Le débouillage-dressage peut être fait par l'éleveur lui-même ou par un tiers. En Rhône-Alpes, certains prestataires et éleveurs proposent des prestations de débouillage et dressage. L'IFCE notamment, a des ateliers de débouillage / dressage au travail sur les sites de Chazey-sur-Ain (01) et Aurillac (15).

Il existe plusieurs types d'utilisateurs : d'un côté les « utilisateurs directs », c'est-à-dire qui travaillent directement avec l'animal soit pour leur propre compte (maraicher, collectivités territoriales en régie...) soit pour d'autres (prestataires de services), de l'autre les « utilisateurs indirects » ou « clients », qui font intervenir la traction animale via un prestataire de service, sans travailler eux même directement avec l'animal. C'est le cas par exemple d'un viticulteur ou d'une collectivité territoriale qui peut employer un prestataire de service pour effectuer une tâche donnée et donc être « utilisateur indirect » de la traction animale, sans pour autant toucher le cheval.

Ces acteurs de la chaîne production-utilisation sont accompagnés par différentes structures, qui leur apportent un soutien technique, réglementaire et/ou politique. Peuvent être citées les traditionnelles entreprises connexes à l'élevage : vétérinaires, fabricants d'alimentation et de matériel, maréchaux-ferrant, assureurs... Plus spécifiquement à cette filière, on peut également citer les fabricants et concepteurs d'équipements de traction animale, qui mènent un travail de recherche et d'innovation pour moderniser l'équipement.

Les intérêts des éleveurs sont représentés par les syndicats de race et associations d'éleveurs au niveau national et plus local. L'association France Trait regroupe les associations des neuf races françaises de chevaux de trait et se veut l'interlocuteur unique de la filière trait auprès des décideurs (FRANCE TRAIT, 2015). Ces associations accompagnent à la fois la filière viande et la filière travail.

Parallèlement, des structures représentent plus particulièrement les intérêts des professionnels de la traction animale au niveau national. C'est le cas du SNCuPaa, de la SFET (qui regroupe France Trait, la Fédération des chevaux de territoire et France ânes et mulets) et de la FNCT. Ces structures travaillent à la reconnaissance et la structuration de la filière, en lien notamment avec le MAAF et en moindre mesure le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (pour une partie des aspects formation).

D'autres structures agissent comme promoteurs de l'utilisation de la traction animale, facilitateurs de projets par leur action de conseil et d'accompagnement et ont une action de recherche et développement. C'est le cas du Centre de Ressources et de Recherche en Traction Animale (CERRTA), des associations HIPPOTESE et PROMMATA.

Des structures publiques ou parapubliques accompagnent toute ou partie de la filière. C'est le cas de l'IFCE, des Chambres régionales et départementales d'agriculture, de l'Institut de l'Élevage (IDELE)... La présentation de ces structures sera développée plus en détail dans la partie suivante.

Enfin, l'Etat, sous la forme du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et du ministère de la ville, la jeunesse et des sports, ainsi que des Directions régionales de l'alimentation, l'agriculture et la forêt (DRAAF) à l'échelle régionale, fournit le cadre législatif et dans certains cas un soutien financier à la filière.

1.2.2. Un intérêt croissant pour l'élevage dans un but d'utilisation

La filière montre un intérêt croissant pour l'élevage de chevaux de travail, vu comme une possibilité de renouveau de l'élevage de chevaux de trait qui permettrait de sauver les races en déprise, comme en témoignent diverses actions menées en ce sens ces dernières années.

Projets de caractérisation des chevaux de travail

Ce projet est celui qui caractérise le mieux la dynamique multi-acteurs mise en place à l'échelle nationale sur la thématique de l'élevage de chevaux de travail.

Depuis 4 ans, différentes structures travaillent ensemble sur la caractérisation des équidés de travail. Ce dispositif doit déboucher à terme sur la création d'outils de sélection des chevaux de travail, aujourd'hui en cours d'expérimentation (RRATA, 2014). Ce travail s'articule en différentes parties :

- Mise en place d'un Parcours d'Excellence du Jeune Equidé de Travail par la SFET. Il s'agit d'un programme de caractérisation et valorisation devant aboutir à la validation des acquis d'un équidé permettant d'aider à sa commercialisation (SFET, 2015).
- Création d'un outil de caractérisation du cheval de travail, permettant d'objectiver le choix du cheval dans sa morphologie et sa locomotion. Ce travail est réalisé par la SFET en partenariat avec l'IFCE et l'Association nationale du cheval de trait Comtois (ANCTC).
- Création d'un outil de caractérisation du comportement/tempérament, en lien entre l'IFCE et les races Poitevines, Bretonnes et Percheronnes.

Il existe pour les équidés des parcours de labellisation et tests de comportement. Les « Qualifications loisir » sont des épreuves destinées à mettre en valeur les qualités demandées à un équidé pour une pratique de loisir (équitation extérieur ou sport amateur). Le but de ces qualifications est de donner des repères aux potentiels acquéreurs pour les aiguiller dans le choix de leur animal. Elles sont ouvertes à tous les équidés de 1 à 18 ans et jugent les qualités physiques et comportementales. Elles permettent aux éleveurs de valoriser leur production et facilitent le contact entre vendeurs et acquéreurs. Les Qualifications loisir se déclinent en différentes catégories : épreuve montée, épreuve junior, épreuve attelée, épreuve batée et batée pro. A l'issue des épreuves les équidés reçoivent une mention « qualifié », « sélection » ou « élite » qui est portée sur le livret SIRE (Système d'information relatif aux équidés). (IFCE, 2015).

Le Bilan des acquis et du comportement (BAC Cheval ®) est une « évaluation permettant d'apprécier le calme et le niveau d'éducation et de dressage d'un cheval à pied et sous la selle d'un cavalier neutre, en vue d'une utilisation polyvalente en loisir » (IFCE, 2015). Il a été créé par les Haras Nationaux et l'Institut national de recherche agronomique (INRA) et est le plus impartial des tests car il efface l'« effet cavalier ». Il existe une déclinaison attelage.

La qualification loisir attelage était jusqu'alors la seule disponible pour labelliser les chevaux de travail. Elle est cependant plus tournée vers l'attelage de loisir et manque de visibilité auprès des acheteurs non issus du monde du cheval.

La volonté des acteurs de la filière traction animale est donc de créer des tests et qualifications destinés plus particulièrement aux équidés de travail pour permettre une meilleure visibilité.

La Maison du Cheval Boulonnais

Autre indicateur de l'intérêt national pour l'élevage de chevaux de travail, plusieurs projets collectifs de favorisation de l'élevage et de valorisation des jeunes chevaux sont en train de voir le jour, généralement sous l'impulsion de syndicats de race. Le premier de ces projets est la Maison du Cheval Boulonnais dans le nord de la France.

Le projet est porté par la Région Nord Pas de Calais, le département du Pas-de-Calais, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, la ville de Boulogne-sur-Mer, le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, le Centre régional de ressources génétiques, le syndicat de race du Boulonnais, l'IFCE et le Conseil Régional de la filière cheval. Il s'agit de créer un lieu à proximité de Boulogne-sur-Mer (62) qui aura pour vocation :

- d'être un centre de ressources, de recherche et un pôle d'animation autour de la race boulonnaise et ses utilisations
- de proposer des services à l'élevage et à la reproduction
- d'être un centre de valorisation des jeunes chevaux, afin de favoriser leur mise sur le marché pour le service des collectivités territoriales, des entreprises et de l'attelage de loisir et de compétition
- d'être un centre de formation pour les meneurs professionnels

La Maison du Cheval Boulonnais devrait être inaugurée en 2015 et a reçu un financement du Fonds EPERON (COMMUNAUTE DE COMMUNES DESVRES-SAMER, 2015).

Le Centre de valorisation du Cheval Percheron

Autre projet du même type, le Centre de valorisation du Cheval Percheron. Ce projet est porté par le Parc Naturel Régional du Perche, les syndicats d'éleveurs et la Société Hippique Percheronne.

Le Centre de valorisation est en cours de mise en place à Nocé (61) et a pour but d'être une vitrine du cheval Percheron, un site de vente et un centre de formation des jeunes chevaux pour l'utilisation attelée, montée et en traction animale, à destination notamment des collectivités territoriales. Les premiers chevaux sont en cours de formation et le projet a reçu un financement du Fonds EPERON (LE PERCHE, 2013).

Il y a donc un réel intérêt pour l'élevage de chevaux de travail qui se développe à plusieurs échelles depuis quelques années. Le projet de la Chambre d'Agriculture de la Drôme s'inscrit donc parfaitement dans cette dynamique.

1.2.3. Focus sur la filière Rhônealpine

Le département de la Drôme n'a pas de structuration de la filière à part entière, mais s'inclut dans la structuration régionale. Parmi les structures purement drômoises, on peut citer le Centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural de la Drôme (CIVAM 26), qui propose des formations à différents aspects de la traction animale ; les prestataires drômois, dont la zone d'activité dépasse parfois les limites départementales et partiellement regroupés au sein du Réseau Rhône-Alpes traction animale (RRATA) ; la Sellerie Baude, entreprise d'équipement au rayonnement national et la Chambre d'Agriculture de la Drôme.

Dans cette partie c'est donc la filière Rhônealpine, à l'échelle plus pertinente, qui sera développée. Les acteurs importants à l'échelle régionale sont les suivants :

L'Institut Français du Cheval et de l'Équitation est un établissement public créé le 1^{er} Février 2010 par fusion des Haras nationaux et de l'Ecole nationale d'équitation – Cadre Noir. L'IFCE est l'établissement public en charge du cheval, placé sous la double tutelle des ministères chargés des sports et de l'agriculture. Il est organisé en 6 directions centrales et 10 directions territoriales constituées de deux ou trois régions. La Drôme dépend de la Direction territoriale Rhône-Alpes-Auvergne. L'IFCE est l'interlocuteur privilégié au service de la filière cheval. Il assure des missions régaliennes et des missions d'institut technique, qui peuvent être concurrentielles.

Ses missions concernent l'élevage et le développement économique de la filière d'une part, l'appui aux sports et à l'art équestre d'autre part. En Rhône-Alpes l'IFCE a une action de valorisation de la traction animale auprès des collectivités territoriales et de soutien à l'élevage. Le Haras national d'Aurillac travaille actuellement sur un projet de création d'un centre de ressources, de référence et d'innovation à la traction hippomobile sur le site du haras (IFCE, 2015).

Le Conseil de la filière cheval Rhône-Alpes est une association loi 1901 créée en 1999 qui regroupe l'ensemble des acteurs de la filière équine en Rhône-Alpes. Il est structuré sous forme de collèges qui recouvrent l'ensemble des acteurs du monde du cheval. Il a pour objectifs la valorisation et le développement de l'ensemble des équidés en matière d'économie, d'emploi et de sauvegarde culturelle attachée à son histoire, la recherche de débouchés pour l'ensemble des activités et la relation avec les pouvoirs publics, les décideurs et les partenaires financiers. Il est financé à 35% par le Fonds EPERON et 63% par la région (CONSEIL DE LA FILIERE CHEVAL RHONE-ALPES, 2012).

Le Réseau Rhône-Alpes Traction Animale est une association loi 1901 regroupant des professionnels utilisant dans le cadre de leur travail la traction animale avec des équidés en Rhône-Alpes. Il a été créé en 2013 et son principal objectif est de « créer une filière traction animale forte et cohérente ». Le Réseau emploie une animatrice et a une action d'encadrement et de structuration de la filière, en lien avec les différents partenaires régionaux. Il mène actuellement un travail sur l'amélioration de l'offre en formation sur la traction animale (RRATA, 2013).

Plusieurs **centres de formation agricole** de la région (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) de Noirétable (42), de Contamine sur Arve (74), de St Ismier (38), le Lycée du Valentin (26)...) organisent des formations longues sur l'utilisation de la traction animale en agriculture, débardage et attelage territorial.

Un **réseau associatif** composé notamment des CIVAM de la Drôme et de l'Ardèche, de l'Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADDEAR) de l'Isère, des associations HIPPOTESE et Equipage (liste non exhaustive) organise régulièrement des formations courtes sur l'utilisation de la traction animale, principalement en agriculture.

L'Institut de l'Élevage est un institut de recherche appliquée ayant pour vocation d'améliorer la compétitivité des élevages herbivores et de leurs filières. A ce titre il apporte une expertise sur les systèmes d'élevage équin.

L'Association des Syndicats d'Éleveurs de Chevaux de Trait en Rhône-Alpes (ASECRA) est une association fédérant les syndicats d'élevage et associations d'éleveurs d'équidés de toutes races en Rhône-Alpes. Elle permet des actions de promotion et de valorisation communes et à plus large échelle. Elle s'intéresse à l'utilisation du cheval de trait et mènera une action de promotion à l'occasion du salon Tech&Bio en septembre 2015.

Les Chambres d'Agriculture sont un réseau d'organismes consulaires, créés dans les années 1920 par voie législative et chargés d'être des interlocuteurs privilégiés des instances publiques pour représenter les intérêts du monde agricole et d'accompagner les exploitants agricoles dans leurs projets d'installation ou de développement. Présentes à l'échelle régionale et départementale, les Chambres d'agriculture sont des établissements publics dirigés par des élus professionnels représentant les différentes activités du secteur agricole. En 2005, la Loi sur le développement des territoires ruraux fait passer l'ensemble des activités de la filière équine au statut agricole, les rattachant ainsi aux Chambres d'Agriculture (CHAMBRES AGRICULTURE, 2015).

Grâce à sa relation privilégiée avec les éleveurs, la Chambre d'Agriculture de la Drôme peut être un acteur clef dans une optique d'encouragement à la production de chevaux de trait aptes au travail. En ce sens, elle s'intéresse donc aux potentialités de développement de la traction animale en Drôme et plus largement en France et a une volonté de se joindre à cette dynamique régionale de développement de la filière traction animale.

1.2.4. Différentes actions mises en place dans la Région

Ces acteurs travaillent à monter des actions communes, notamment à travers le contrat régional d'objectif pour un accompagnement de la filière équine en Rhône-Alpes.

Le Contrat régional d'objectif (CROF) pour un accompagnement de la filière équine en Rhône Alpes

En 2012, le Conseil régional Rhône-Alpes et le Conseil de la filière Cheval Rhône Alpes, en coopération avec différentes structures régionales, ont mis en place un CROF pour un accompagnement de la filière équine en Rhône Alpes du 1 avril 2012 au 31 Mars 2016. Le CROF comprend 4 axes prioritaires parmi lesquels l'axe 4 : « Contribuer au développement de la filière trait » qui se décline en trois objectifs : Mieux connaître la filière trait, mettre en adéquation l'offre et la demande en animaux de boucherie et valoriser les nouveaux débouchés pour le cheval de trait. Ce dernier objectif vise à mieux connaître et apporter un soutien à la filière traction animale en structuration, avec un accent mis sur l'utilisation territoriale (CONSEIL DE LA FILIERE CHEVAL RHONE-ALPES, 2012).

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été ou sont encore menées. Dans un premier temps, une étude du potentiel de la traction animale en Rhône-Alpes menée par Isère cheval vert en 2012, a dressé un état des lieux de la filière rhônalpine et propose des pistes de travail. Cette étude sert de base pour la construction d'une filière régionale.

Dans la continuité, une aide financière au débouillage, concernant les jeunes chevaux de trait destiné à la traction animale territoriale a été mise en place en 2012. Le maître d'œuvre de cette action est le Conseil de la filière Cheval Rhône-Alpes

De plus, une action de communication auprès des collectivités territoriales sur les apports du cheval en ville est portée par l'IFCE, qui organise notamment deux colloques annuels à destination des élus et des responsables de services techniques.

Vers une structuration de l'offre en formation

Dans la continuité de l'étude de 2012, le RRATA, en lien avec l'IFCE et les différents centres de formation, courte ou longue, de la région, travaille sur la création d'un répertoire des formations proposées pour les rendre plus visibles. Parallèlement, une enquête pour déterminer les besoins en formation est menée dans le but de mieux adapter l'offre.

Un pôle traction animale au Salon Tech&Bio

Tous les deux ans, la Chambre d'Agriculture de la Drôme organise un salon international des techniques biologiques et alternatives sur le site du lycée agricole du Valentin. Ce salon se tiendra en 2015 les 23 et 24 Septembre. Depuis les deux dernières éditions, la traction animale est présente sur le salon et cette année, pour la première fois, l'élevage de chevaux de travail y sera représenté et une vente à l'amiable de chevaux de traction animale s'y tiendra. Le pôle équin est coorganisé par la Chambre d'Agriculture, le RRATA, l'ASECRA, l'IFCE et HIPPOTESE.

1.2.5. Situation de l'élevage

En 2014, sur 6000 élevages de chevaux de trait en France, 517 étaient présents en Rhône-Alpes. A cette échelle, les départements où l'élevage de chevaux de trait est le plus présent sont la Loire et le Rhône, avec respectivement 127 et 106 élevages recensés, toujours en 2014. La Drôme est quant-à-elle le département le moins éleveur au niveau régional, avec 10 élevages recensés en 2014 pour 22 naissances. Il est à préciser que ce chiffre prend en compte sans distinction les éleveurs professionnels et les particuliers (SIRE, 2014).

L'étude de 2012 concluait notamment que « La filière de la Traction Animale a besoin de chevaux : sélectionnés pour leur capacité au travail, leur calme et leur intelligence, bien débourrés, en bonne santé. » (CESSIEUX et al, 2013, P.91). Dans cette optique, la première action du CROF (action 4.3.3 du CROF) a pour but de « Maintenir un pool de chevaux prêts afin de répondre aux attentes des collectivités » (CONSEIL DE LA FILIERE CHEVAL RHONE-ALPES, 2012). Une aide au débourrage a donc été mise en place. Elle consiste en une prise en charge partielle des frais de débourrage pour des jeunes chevaux de trait à destination des services aux collectivités territoriales. L'action a été mise en place en 2012 et à ce jour à l'échelle rhônalpine, quatre prestataires ont fait les démarches demandées dans le cahier des charges pour permettre d'être approuvés pour l'aide et un seul professionnel a été aidé pour le débourrage de son cheval. Il n'y a pas pour l'instant d'autres actions menées en ce sens par les acteurs de la filière.

L'élevage de chevaux pour l'utilisation est très peu existant aujourd'hui. Selon un éleveur, à l'échelle rhônalpine, le département le plus tourné vers le dressage pour l'utilisation est le Rhône avec 70% des chevaux de trait élevés pour la viande et 30 % pour l'utilisation (Entretien acteurs, 2015). Au niveau régional il y a donc surtout des éleveurs-naisseur qui amènent les poulains jusque 8-9 mois, âge auquel ils sont vendus pour la boucherie.

Parallèlement, dans le département de la Drôme, plusieurs types de systèmes d'élevage sont caractérisés par une part non négligeable de ressources fourragères non exploitées.

1.2.6. Conclusion

La Chambre d'Agriculture de la Drôme voit donc dans cette situation une complémentarité possible et l'opportunité d'initier une politique d'élevage en complémentarité des actions déjà mises en œuvre dans la région. Dans la suite de notre étude, nous allons donc tenter de répondre à la question :

Quelle peut être la faisabilité de mise en place d'une activité d'élevage de chevaux pour l'utilisation en traction animale territoriale dans la Drôme ?

Pour cela, deux volets vont être explorés.

Comme nous l'avons vu précédemment, il semble qu'il y ait, de manière générale, un manque de chevaux aptes au travail, plus ou moins quantifié. Dans un premier temps, nous allons donc tenter de caractériser plus précisément la demande des collectivités territoriales. Nous nous interrogerons donc sur le profil des animaux recherchés et sur celui des collectivités potentiellement intéressées.

L'hypothèse principale est que les collectivités qui voudront mettre en place une activité utilisant la traction animale auront sensiblement les mêmes besoins et les mêmes démarches que les collectivités qui l'ont déjà installée, et qu'enquêter auprès de ces dernières permettra d'avoir une bonne vision des futures attentes des premières.

A partir de ces informations sur le marché potentiel, nous nous interrogerons dans une dernière partie sur la faisabilité de produire ce cheval dans les exploitations agricoles drômoises.

La volonté de la Chambre d'Agriculture est d'impulser le développement d'une activité d'élevage au niveau du « chaînon manquant », c'est-à-dire d'amener les poulains de l'âge du sevrage à celui du débouillage en valorisant les ressources fourragères non exploitées. L'idée serait donc ici, non pas d'aider à l'installation d'élevage naisseurs-éleveurs, mais de venir compléter la filière déjà existante en mettant en place des ateliers de diversification dans des exploitations déjà existantes. Cette option a dans un premier temps l'avantage d'être moins longue et plus simple à mettre en place. En effet, aucun travail de génétique et de sélection des reproducteurs ne serait à effectuer par les « éleveurs-phase croissance ». De plus, l'effort de capitalisation et la rotation des flux financiers seraient beaucoup plus importants dans le cas de la mise en place d'une filière naisseuse.

Cette étude ayant un but exploratoire, il a été décidé de se focaliser sur un système d'exploitation en particulier. Notre choix s'est arrêté sur les systèmes bovins allaitants pour plusieurs raisons. Dans un premier temps, les bovins sont l'espèce à laquelle sont le plus souvent associés les équins. Les références bibliographiques relatives à l'association entre les équins et un autre système sont plus nombreuses concernant la complémentarité bovins-équins. Dans l'approche exploratoire de cette étude, nous nous sommes donc tournés vers le système où les références étaient les plus faciles à trouver et avons donc choisi les systèmes bovins. De plus, Jean-Pierre CHEVALIER, maître de stage accompagnant cette étude, est Conseiller spécialisé bovins viande et c'est donc ces systèmes qu'il connaît le mieux. Le but de cette étude n'étant pas de tester la faisabilité d'élever des chevaux de trait dans tous les systèmes drômois, mais plutôt d'ouvrir des pistes de réflexion à partir d'un type de système, nous avons donc choisi de travailler sur les systèmes qu'il nous était le plus facile d'appréhender.

La commande qui sous-tend cette étude est de présenter un modèle qui profite au maximum du fourrage non exploité par les bovins pour nourrir les équins.

Cela se traduit par deux prérequis de modes de conduite de l'alimentation en fonction de la saison :

- Prérequis 1 : Laisser les équins tout l'hiver au pâturage avec un chargement très extensif en leur apportant un affouragement pour les faire profiter du fourrage sur pied non exploité et ne pas avoir de problématique de bâtiment.
- Prérequis 2 : Faire du pâturage mixte bovins-équins pendant l'été pour permettre aux équins de se nourrir au maximum des refus des bovins.

Ces prérequis se fondent sur les travaux qui ont été effectués sur la complémentarité bovins-équins dans les systèmes d'élevage. Les deux espèces ont en effet des caractéristiques complémentaires en termes d'utilisation du pâturage, ne laissant notamment pas les mêmes zones de refus (MICHELIN et al, 1997). L'association bovins-équins au pâturage permet donc d'une part, une meilleure valorisation des prairies par diminution des refus, d'autre part d'avoir un coût d'alimentation très faible pour les équins s'ils sont présents en petit nombre par rapport aux bovins. (MORHAIN, 2011).

2. Etude des attentes des collectivités

2.1. Méthodologie

Le but de l'enquête est de déterminer les attentes et les besoins des collectivités territoriales concernant la fourniture en animaux dressés et la prestation, pour cerner le débouché possible pour des chevaux aptes à travailler.

Les principaux thèmes de cette enquête sont donc :

- Les caractéristiques de la collectivité
- Les caractéristiques du projet
- Les raisons du choix entre régie et prestation de service
- Pour les collectivités territoriales en régie
 - le type d'animaux recherché
 - l'importance de l'origine géographique des animaux
 - la démarche de recherche (appel d'offre, bouche à oreille...)
- Pour les collectivités territoriales en prestation de service
 - déterminer si le prestataire a acheté son animal spécifiquement pour le projet
 - déterminer si les collectivités territoriales envisagent de passer en régie
- Pour les collectivités territoriales ayant arrêté leur projet
 - Les raisons de cet arrêt
- Déterminer si les collectivités ont bénéficié d'une aide pour monter leur projet

La FNCT a depuis plusieurs années une action de recensement des collectivités utilisant la traction animale. Des listes de collectivités utilisatrices, régulièrement remises à jour, sont disponibles librement sur leur site internet. Le choix de l'échantillon a été fait à partir de la liste des collectivités recensées au 22 Août 2013, complétée par des informations plus récentes provenant d'articles de périodiques (FNCT, 2013).

Cette liste présente : le nom de la collectivité, le nom de la personne de référence, son contact et le type d'action mise en place. Datant de 2013, une partie des contacts n'étaient plus à jour (18% environ) et ont dû être complétés. Elle compte 226 collectivités territoriales ayant ou ayant eu une action d'utilisation de traction animale. Sur ces 226 collectivités, certaines ont uniquement une activité de brigade équestre, qui ne met donc pas en jeu de cheval de trait, d'autres actions sont présentes sur un territoire mais portées par un individu ou une association (épicerie hippomobile ou séjour en roulotte proposés par une association...). Au total ce sont donc 128 collectivités territoriales qui ont été contactées.

Le questionnaire en ligne a été réalisé sur le site googleform, puis testé au téléphone auprès d'un élu, amélioré et envoyé par email le 29 mai à 128 collectivités territoriales.

Un suivi régulier de l'envoi a été nécessaire, puisque dans certains cas l'adresse proposée par le listing était celle de l'accueil de la collectivité, qui redirigeait vers la personne concernée. De plus, de nombreux contacts étaient soit erronés (adresse non valide), soit peu précis (besoin de passer par plusieurs intermédiaires avant d'atteindre le répondant). Début juin, plusieurs emails ont donc été réenvoyés aux bonnes personnes.

Une première relance par mail a eu lieu le 9 Juin, puis les collectivités ont été recontactées au téléphone à partir du 20 Juin.

Le questionnaire présente 62 questions au total, dont 8 questions de présentation du répondant et de la collectivité territoriale et avec un système de questions à condition.

Les répondants auront donc accès à 51 questions au maximum (*disponible en Annexe 2*). Le parti a été pris de mettre le minimum de questions « obligatoires », pour que les répondants ayant peu de temps puissent quand même remplir un « questionnaire minimum ». Les questions ainsi sélectionnées sont principalement celles concernant les critères de choix de l'animal. Les questions sont en grande partie des questions à choix multiple, parfois complétées par des questions plus larges ayant pour vocation d'éclairer les résultats obtenus.

Les résultats obtenus peuvent donc se diviser en deux parties : une partie comprenant les réponses aux questions communes à toutes les collectivités et une partie composée de deux groupes de réponses, celles concernant les collectivités en régie et celles concernant les collectivités en prestation. Les deux parties ont été analysées de manière descriptive, puis la première partie a été mise sous forme de base de données en vue d'un traitement statistique (*voir Annexe 3*). Cette base de données commune aux collectivités en régie et en prestation comprend 18 variables en grande partie quantitatives.

2.2. Résultats et analyse

2.2.1. Participation à l'enquête

Sur les 128 envois, 45 retours à l'enquête ont été reçus. Parmi eux, trente collectivités ont répondu au questionnaire de manière exploitable, ce qui correspond à un taux de réponse d'environ 23%.

Neuf collectivités contactées ont répondu qu'à leur connaissance il n'y avait pas et n'avait pas eu de traction animale sur leur territoire, alors qu'elles figuraient dans la base de données de la FNCT. Erreur dans le recensement ou méconnaissance du répondant, cela montre que malgré un nombre de collectivités territoriales important avancé, la traction animale territoriale reste assez mal connue et définie. Deux collectivités ont refusé par téléphone de répondre à l'enquête et trois ont répondu avoir cessé leur action d'utilisation de la traction animale et ne pas souhaiter répondre au questionnaire. Une réponse n'était pas exploitable.

Il est à noter que toutes les questions n'étant pas obligatoires, et que certaines étant réservées à une catégorie de répondant, le nombre de réponses est variable d'une question à l'autre.

2.2.2. Description des collectivités

Type de collectivité

Les collectivités enquêtées sont de différents types : majoritairement des communes, mais aussi des collectivités à échelles plus larges allant jusqu'à la région. *Le Tableau 2 présente la répartition du type de collectivité au sein des répondants*. Sur trente répondants, vingt-deux sont des communes.

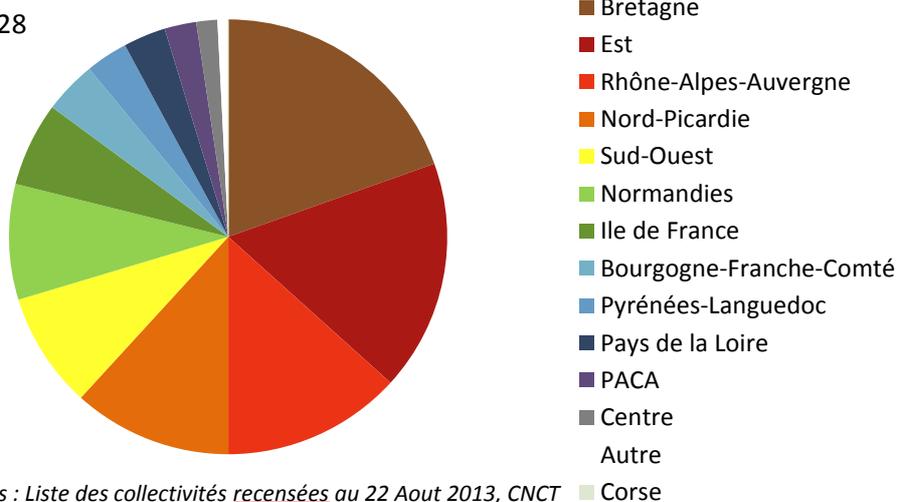
Tableau 2 : Répartition du type de collectivité chez les répondants

Type de collectivité	Effectif (n=30)
Commune	22
Communauté de communes et communauté d'agglomération	5
Département	2
Région	1

(Sources : Résultats de l'enquête auprès des collectivités territoriales, 2015 / Réalisation : C. GUET, 2015)

Répartition géographique des collectivités territoriales de l'échantillon

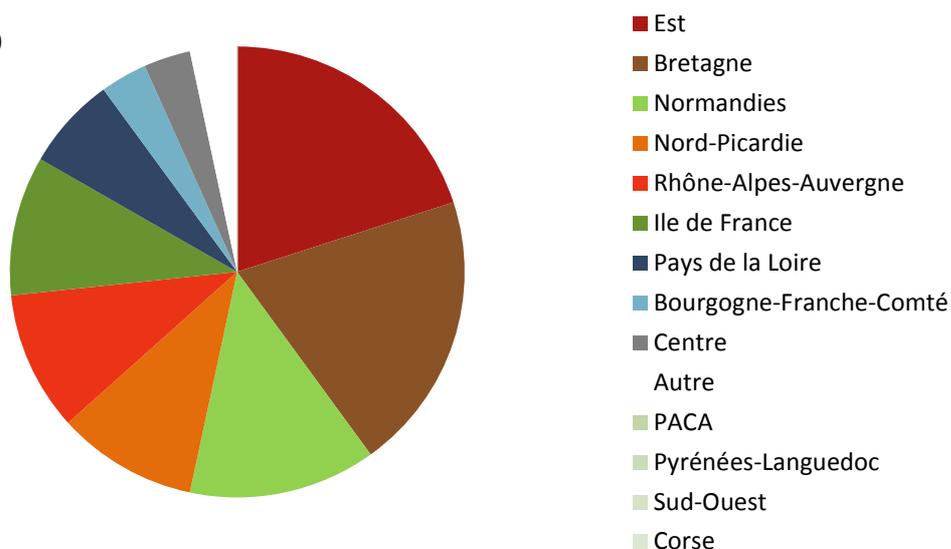
n = 128



Sources : Liste des collectivités recensées au 22 Aout 2013, CNCT
Réalisation : C. GUET, 2015

Répartition géographique des répondants

n = 30



Sources : Résultats de l'enquête auprès de collectivités territoriales
Réalisation : C. GUET, 2015

Figure 1 : Répartition géographique des collectivités territoriales de l'échantillon et des répondants

L'échantillon original comprenait 114 communes, 10 communautés de communes ou d'agglomération, 3 départements et 1 région. Les communes sont donc les collectivités territoriales aujourd'hui les plus nombreuses à mettre en place une action d'utilisation de la traction animale. Ceci s'explique en partie par le fait que les communes sont les collectivités les plus nombreuses à l'échelle nationale.

Il peut être souligné ici que si certaines régions et départements ne mettent pas directement en œuvre des actions utilisant la traction animale, ils peuvent avoir une politique incitative pour les collectivités de leur territoire. C'est le cas par exemple de la Charente-Maritime qui a mis en place un poste de chargée de mission développement de la traction animale ayant notamment pour but d'encourager et d'aider les collectivités à monter des dossiers d'utilisation de la traction animale.

Nombre d'habitants

Les données ont été récoltées de manière quantitative et ont ensuite été reclassées en 4 classes. *Les résultats sont présentés dans le Tableau 3.*

Tableau 3 : Répartition du nombre d'habitants chez les répondants

Nombre d'habitants	Effectif (n=30)
< 3000	5
3000 – 9999	8
10000 - 99999	9
> 100000	8

(Sources : Résultats de l'enquête auprès des collectivités territoriales, 2015 / Réalisation : C. GUET, 2015)

Cette classification se fonde sur celle mise au point par l'Observatoire des métiers, de l'emploi et des formations dans l'étude sur la traction animale dans les collectivités Bas-Normandes afin d'avoir un élément de comparaison. Quatre classes de population avaient été déterminées :

- Entre 3000 et 9999 habitants
- Entre 10 000 et 49 999 habitants
- Entre 50 000 et 99 999 habitants
- Plus de 100000 habitant

Notre échantillon comportant des collectivités de moins de 3000 habitants, une classe a été rajoutée et les deux classes centrales ont été fusionnées en vue d'obtenir des classes à peu près homogènes en termes de nombre d'individus.

Les collectivités de plus grande taille sont à la fois de grandes communes et des collectivités de grande taille (conseils généraux, région...).

L'étude Bas-Normande partait de l'hypothèse d'une très rare utilisation du cheval attelé par les collectivités de moins de 3000 habitants et a donc défini l'échantillon sur les collectivités de plus de 3000 habitants. Dans le cas de notre étude, le parti a été pris de ne pas exclure d'office un type de collectivité. On observe ici que 5 des 30 collectivités répondantes ont moins de 3000 habitants, ce qui correspond à presque 17% de l'échantillon est n'est donc pas négligeable, même si cette catégorie reste la classe la moins représentée des quatre. La plus petite collectivité est une commune de 424 habitants, mais elle est également un lieu important de tourisme hivernal, ce qui augmente considérablement le nombre d'utilisateurs potentiels du service de transport hippomobile.

L'utilisation de la traction animale ne semble donc pas liée à la taille des collectivités, même si elle reste moins présente dans les collectivités de petite taille.

Région

Pour plus de lisibilité, les départements ont été regroupés en régions sur la base du nouveau découpage régional.

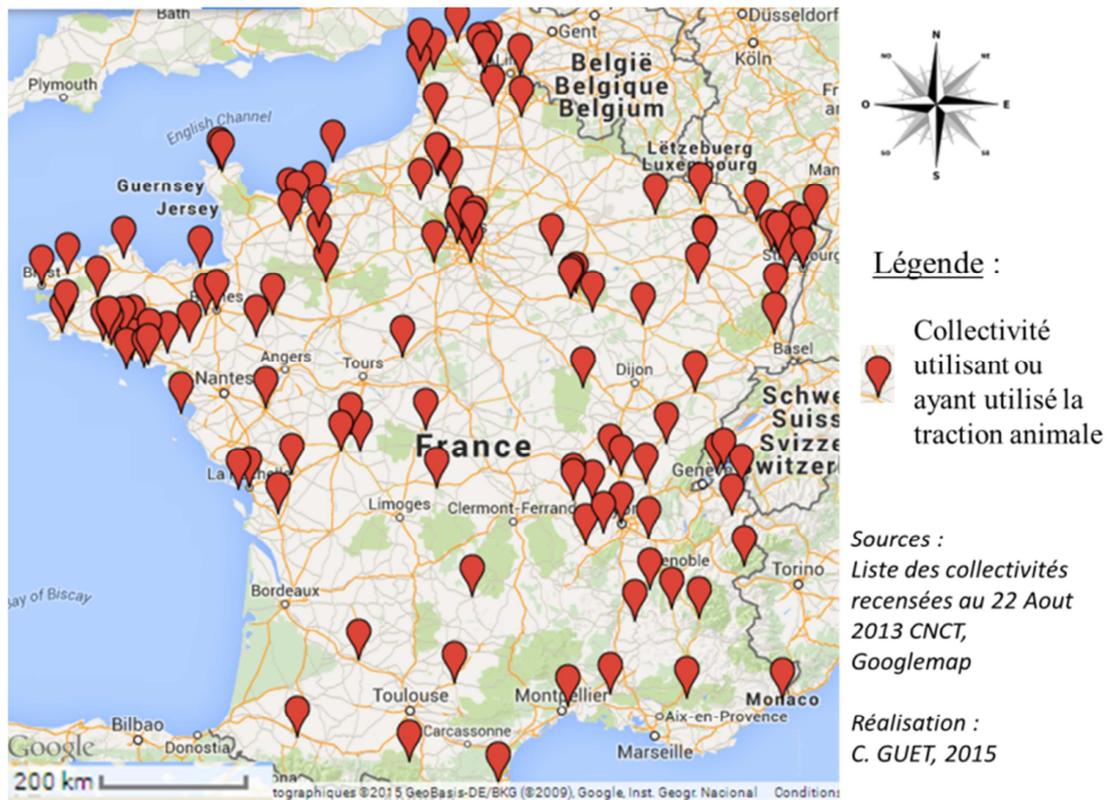


Figure 2 : Carte de localisation des collectivités territoriales de l'échantillon



Figure 3 : Carte de localisation des répondants

Une analyse de la répartition géographique des collectivités sollicitées pour l'enquête a été effectuée. Le nom de ces régions n'étant à ce jour pas officialisé, elles ont ici été nommées en fonction de leur situation géographique ou par contraction du nom des régions les composantes.

L'Est et la Bretagne et en moindre mesure le Nord-Picardie et Auvergne-Rhône-Alpes sont largement surreprésentés par rapport aux autres régions. La Corse, le Centre, la Région Paca et Languedoc-Pyrénées sont quant à elles très sous-représentées. Au niveau départemental, le Morbihan regroupe à lui seul 12,5% des collectivités enquêtées. Il y a donc a priori une répartition géographique différentielle en fonction des régions et des départements, avec plusieurs « noyaux » qui se dessinent : le Morbihan, et en moindre mesure le Bas-Rhin, le Nord, le Calvados, le Finistère et l'Aube (entre 3 et 6% de l'échantillon pour chacun de ces cinq départements).

A titre de comparaison, les graphiques de répartition géographique pour les collectivités de l'échantillon et ceux de la population répondante ont été effectués. *La Figure 1 présente la répartition géographique des collectivités territoriales ayant répondu et celle des répondants.*

En comparant les deux répartitions, il peut être observé que pour les régions les plus représentées, la répartition reste sensiblement la même dans les deux échantillons. Pour les régions où la traction animale était moins présente dans l'échantillon de départ, la représentativité parmi le groupe des répondants est plus variable. Aucune collectivité du Sud-Ouest, de Pyrénées Languedoc ou de PACA n'a souhaité répondre au questionnaire. Au contraire, Monaco (catégorie « Autre ») est surreprésenté (il y avait une seule collectivité dans l'échantillon de départ et elle a répondu). Cependant, étant donné la taille de l'échantillon de départ et le nombre de collectivités ayant répondu, il était peu aisé d'obtenir une représentativité parfaite entre les deux groupes.

La représentation cartographique de l'échantillon corrobore les données chiffrées et plusieurs polarisations apparaissent clairement sur la carte le long de la côte du Morbihan, le long de la frontière Allemande, dans le Nord, autour de Paris, en Normandie et, plus dispersées mais bien présentes, dans la région Rhône-Alpes. *La Figure 2 présente une représentation cartographique de la répartition géographique des collectivités territoriales de l'échantillon.*

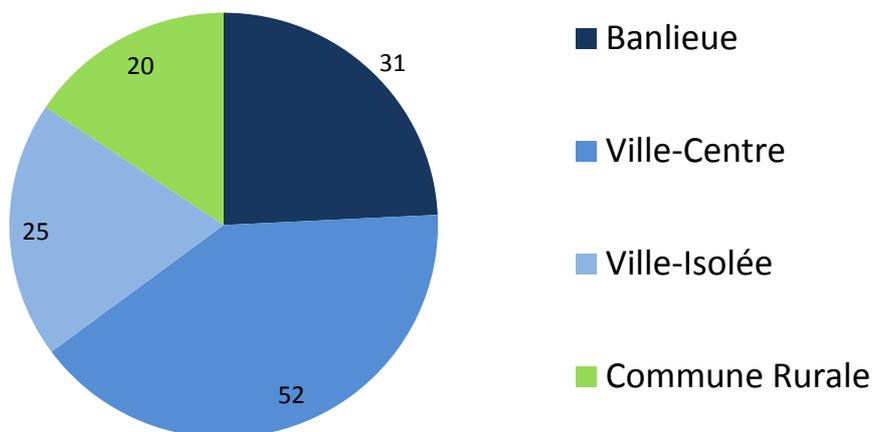
Cette répartition se retrouve en plus marquée dans la cartographie des répondants puisque presque uniquement ces pôles sont présents, le grand quart Sud-Ouest restant vide. *La Figure 3 présente une représentation cartographique de la répartition géographique des répondants.*

Cette observation tend donc à valider les données chiffrées : les collectivités utilisatrices repérées comme étant du même département sont généralement présentes dans le même périmètre de celui-ci (exemple : les 3 collectivités aubois se trouvent dans la banlieue Troyenne). Il y a donc une répartition des collectivités utilisant la traction animale différentielle en fonction des régions et plus présentes dans la moitié nord de la France et autour de la région Rhône-Alpes, généralement regroupées autour d'un pôle.

Cette répartition peut éventuellement s'expliquer par la localisation des berceaux de race, situés dans la moitié nord de la France, le plus méridional étant le Mulassier Poitevin. La présence de berceaux de race et de syndicats d'éleveurs n'est sans doute pas étrangère au développement de la traction animale dans les départements concernés.

L'effet de polarisation observé laisse donc supposer qu'il existe un effet d'entraînement lorsqu'une collectivité se lance dans l'utilisation de la traction animale, qui incite aux collectivités alentour à faire de même. Une analyse statistique du type « Test exact de Fisher » a donc été menée pour tenter de caractériser cet effet d'entraînement.

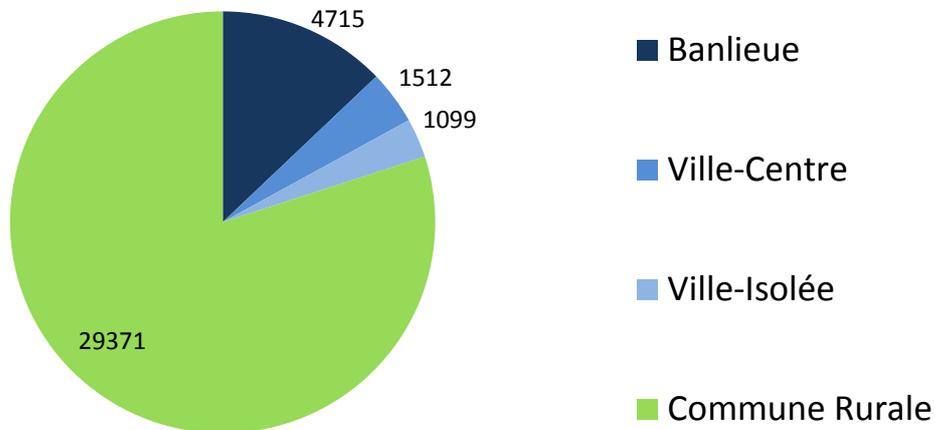
Répartition des statuts de communes parmi les répondants



Sources : Résultats de l'enquête auprès de collectivités territoriales
Réalisation : C. GUET, 2015

Figure 4 : Répartition des statuts de communes parmi les répondants

Répartition des statuts de communes en France



Sources : Base de données UU2012, INSEE, 2010
Réalisation : C. GUET, 2015

Figure 5 : Répartition des statuts de communes en France

Pour cette analyse, la variable « date de lancement du projet » a été regroupée en classe de même effectif. Il y a donc ici quatre classes « 1985-2006 » « 2006-2010 » « 2010-2011 » et « 2011-2015 ». Le test exact de Fisher n'a cependant pas permis de tirer des conclusions avec certitude. En effet, le nombre d'individus est trop faible par rapport au nombre de classes pour que le calcul soit représentatif. On observe cependant que les trois régions ayant le plus fort effectif de projets anciens sont également celles qui ont un plus fort effectif de collectivités utilisatrices de la traction animale. Un effet d'entraînement semble donc exister, poussant les collectivités alentour à suivre l'exemple des collectivités « pionnières ».

Statut de la commune

L'étude du statut de la commune se fonde sur la typologie Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) de 2010 (base de données UU2010) qui classe les communes selon plusieurs catégories, définies à partir de la notion d'unité urbaine.

Une unité urbaine est, selon l'INSEE « une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2000 habitants ».

Les communes urbaines sont donc les communes entrant dans la constitution des unités urbaines, et les communes rurales celles n'y entrant pas.

Les Communes urbaines sont elles-mêmes divisées en trois catégories :

- Les villes isolées : « lorsqu'une unité urbaine est constituée d'une seule commune, on la désigne sous le terme de ville isolée ».
- Les villes-centres : communes qui « représentent plus de 50% de la population de l'agglomération multicommunale ».
- Les Banlieues : les communes d'une aire urbaine multicommunale qui ne sont pas ville-centre (INSEE, 2011).

La Figure 4 présente les statuts des communes répondantes

Notre échantillon comportant 8 collectivités autres que « commune », la base de l'INSEE a été adaptée pour leur associer un statut. Pour ces collectivités, le statut choisi a été celui de la commune sur laquelle se déroule l'action, ou, lorsque que cette donnée était peu précise ou que l'action se déroule sur plusieurs communes, le statut choisi a été celui de la tendance générale de la collectivité. Cela a été notamment le cas pour les départements de la région parisienne qui ont été classés « banlieue ».

Parmi les 36697 communes françaises, 80% sont classées « communes rurales » et 12% sont des communes urbaines de banlieue (INSEE, 2011). *La Figure 5 présente la répartition des statuts dans les communes françaises.* Au sein de la population de répondants, on observe que la répartition entre rural et urbain s'est inversée. On obtient en effet presque 87% de l'échantillon en zone urbaine et seulement 13% de communes rurales.

Pour avoir une idée plus précise de la répartition des statuts des collectivités utilisant la traction animale, nous avons comparé à la répartition des statuts au sein de l'échantillon de départ. La répartition est assez similaire à la répartition obtenue chez les répondants : 84% des collectivités utilisatrices sont urbaines et 40% sont des villes-centre. Il y a donc une bonne représentativité de l'échantillon au sein de la population de répondants.

Aujourd'hui, la majorité des collectivités ayant mis en place une action utilisant la traction animale est représentée par des communes urbaines, et principalement des communes villes-centre. Une des raisons permettant d'expliquer ce phénomène peut être la taille des communes, les communes rurales étant de manière générale plus petites que les communes urbaines.

Un autre facteur peut être le fait qu'une des raisons expliquant la mise en place d'une activité utilisant la traction animale est l'image, notamment l'aspect « rural » et « remettre la nature en ville ». Ces deux aspects faisant moins défaut aux communes rurales, le besoin de « nature » se fait probablement moins sentir.

2.2.3. Description du projet

Type de projet

La question sur le type de projets mis en place proposait six catégories, basées sur la typologie proposée par le CIVAM 26 dans le Guide pour l'utilisation du cheval par les collectivités drômoises (CIVAM DROME, 2009). Plusieurs réponses simultanées étaient possibles. *Les résultats obtenus sont résumés dans le Tableau 4.*

Tableau 4 : Répartition du type de projet chez les répondants

Type de projet	Effectif (n=30)
Collecte de déchets	17
Entretien de voirie	2
Transport de personnes	14
Entretien d'espaces verts et parcs	13
Entretien d'espaces naturels	5
Surveillance et sécurité	4

(Sources : Résultats de l'enquête auprès des collectivités territoriales, 2015 / Réalisation : C. GUET, 2015)

La collecte de déchets, le transport de personnes et l'entretien d'espaces verts et parcs arrivent largement en tête. De plus, douze collectivités déclarent avoir plusieurs activités.

Année de début du projet

Les données ont été récoltées de manière quantitative et ont ensuite été reclassées en 4 classes. *Les résultats obtenus sont résumés dans le Tableau 5.*

Tableau 5 : Répartition de la période de mise en place du projet chez les répondants

Période correspondante	Effectif (n=30)
Avant 2000	3
2000 - 2009	12
Après 2010	15

(Sources : Résultats de l'enquête auprès des collectivités territoriales, 2015 / Réalisation : C. GUET, 2015)

Il y a bien une augmentation claire des projets depuis les années 2000. La médiane se situe en 2010 et les 1^{er} et 3^{ème} quartiles en 2006 et 2011. Les trois quart de ces projets ont été mis en route depuis 2006 et la moitié d'entre eux datent de 5 ans maximum. Cela corrobore donc le développement de la traction animale exprimé dans la bibliographie.

Raison d'un tel projet

Cette question était posée de manière ouverte pour influencer au minimum le répondant. Les raisons évoquées dans le questionnaire ont ensuite été regroupées en 4 classes :

- **Développement Durable** lorsque les arguments concernent au moins deux des trois piliers : écologie, social, économie. Cette classe regroupe 9 réponses.
- **Image de la collectivité** lorsque les arguments se basent d'abord sur une idée de visibilité et de reconnaissance : « *montrer aux enfants ce qui se faisait autrefois* », « *montrer aux gens que ça marche* », « *but touristique* »... Cette classe regroupe 8 réponses.
- **Raisons techniques** lorsque c'est un problème technique qui a amené à choisir la traction animale comme solution la plus adaptée. Par exemple, pour une collectivité, un problème inquiétant de tassement des sols dans un parc a amené à choisir la solution ayant le moins d'impact négatif, dans un autre cas les rues trop étroites du centre-ville rendaient le ramassage mécanisé des déchets difficile. Cette classe regroupe 8 réponses.
- **Proposition de prestation** lorsque l'idée du projet vient d'une proposition de services extérieure. Cette classe compte 1 réponse.

Quatre collectivités n'ont pas répondu.

Ces entrées différentes amènent en toute logique une réflexion sur le projet et une construction complètement différente. C'est ce que nous essayerons de déterminer plus loin.

Durée de mise en place du projet

La durée de mise en route du projet (période entre l'idée et la réalisation) s'échelonne entre 0 et 24 mois. La médiane se situe à 9 mois et les 1er et 3ème quartiles à 4 mois et demi et 18 mois. La moitié des projets a donc été mis en route en moins d'un an. Les données ont été regroupées en classes d'à peu près même effectif et on observe que 6 collectivités ont mis entre 0 et 3 mois pour mettre en place leur projet. *Les résultats obtenus sont résumés dans le Tableau 6.*

Tableau 6 : Répartition de la durée de mise en place du projet chez les répondants

Raison correspondante	Effectif (n=24)
0 – 3 mois	6
4 – 6 mois	6
7 – 12 mois	5
13 – 24 mois	7
Pas de réponse	6

(Sources : Résultats de l'enquête auprès des collectivités territoriales, 2015 / Réalisation : C. GUET, 2015)

Dans certains cas la mise en place du projet va donc très vite. Le nombre d'individus étant trop faible par rapport au nombre de classes, le test exact de Fisher effectué pour tenter de déterminer l'existence ou non d'un lien entre la raison de mise en place et la durée de mise en place n'a pas donné de résultat.

Evolution du projet

Afin de déterminer si, au sein des collectivités ayant mis en place une activité en traction animale, la tendance est au développement de cette utilisation ou à l'essoufflement, l'« effet de mode » étant passé, la question de l'évolution du projet depuis sa mise en place a été posée.

Un équilibre entre trois grandes tendances est observée : dans à peu près un tiers des cas, l'utilisation reste telle qu'elle a été pensée au début du projet (10/30); pour la même proportion de collectivités la réussite du projet entraîne une augmentation des tâches confiées à l'animal (9/30) ; enfin, pour le dernier tiers des collectivités, le projet est revu à la baisse voire prend fin (11/30).

Pérennité du projet

Sur 30 répondants, 1/3 des projets ont pris fin au bout d'un délai plus ou moins long (10/30). Dans certains cas, la fin du projet a été brusque alors que dans d'autres elle a été précédée par une période de réduction de l'activité. Cet arrêt a eu lieu à différents stades du projet. Pour deux collectivités, le projet a été arrêté avant sa mise en route, au stade des tests et études. Pour une collectivité, il a duré moins d'un an, pour trois de 1 à 3 ans, pour trois autres de 4 à 5 ans et pour une seule collectivité plus de 5 ans (9 en l'occurrence). Il est à noter que pour ce dernier cas, l'arrêt n'est a priori que temporaire : il est dû à une fin de contrat et le projet doit être relancé. Deux autres collectivités envisagent potentiellement une reprise : ce sont celles qui ont arrêté le projet au stade de l'étude. Pour la majorité des collectivités, l'arrêt se fait donc dans les premières années du projet.

Les raisons de cet arrêt sont dans un premier temps la fin du contrat de prestation (4 réponses). Dans deux cas, cette fin contractuelle était prévue au départ du projet, qui n'avait pas vocation à être renouvelé. Dans trois cas l'argument avancé est le coût trop élevé. Pour deux collectivités, l'abandon du projet fait suite à un changement d'équipe politique. Ce dernier chiffre peut cependant être nuancé car cet argument se cache peut-être en filigrane derrière d'autres arguments avancés. De plus, pour au moins trois des cinq collectivités n'ayant pas souhaité répondre à l'enquête, l'arrêt est dû à un changement politique. Enfin, un dernier argument est la complexité technique d'une telle action.

Des tests statistiques ont été effectués pour déterminer s'il existe un lien entre la raison de mise en place du projet et sa pérennité. Quel que soit le nombre de classes choisi, la p-value est toujours assez élevée. Il n'y a donc pas a priori de lien entre les raisons de mise en place du projet et sa pérennité. Le même résultat est obtenu lorsqu'on analyse le lien entre la pérennité du projet et sa durée de mise en place ou le type d'organisation choisie.

Fréquence de l'action

En ce qui concerne la fréquence de l'action mise en place, les répondants avaient le choix entre plusieurs possibilités : régulière (minimum mensuelle), saisonnière (renouvelée tous les ans sur une période limitée) ou ponctuelle (action courte ou de démonstration par exemple). Plus de la moitié des répondants (17/30) a une utilisation régulière de la traction animale. Les treize autres réponses se répartissent de manière équilibrée entre l'utilisation ponctuelle (6/30) et Saisonnière (7/30).

Type d'organisation

Le type d'organisation choisi par la collectivité peut être de deux types : régie ou prestation. Dans le premier cas, l'animal appartient en propre à la collectivité qui assure le service avec son propre personnel, alors que dans le second cas la collectivité fait appel à un prestataire de services qui effectue le service avec son matériel et ses animaux. Ici le type d'organisation est à peu près équilibré même s'il penche légèrement du côté de la prestation (16/30).

Différentes raisons pour justifier le choix de la régie sont avancées. La première raison est la présence d'infrastructures appartenant déjà à la collectivité ou d'un mode de fonctionnement adapté (4/14). Les deux raisons suivantes sont le coût moindre et les aspects attachement/image (dans chaque cas 3/14). La flexibilité/indépendance permise est aussi un argument avancé (2/14). Enfin, l'absence de prestataires locaux, ou au contraire la présence d'éleveurs sur le territoire a pu faire basculer le choix (2/14).

Du côté de la prestation, l'argument le plus cité est la simplicité de gestion (8/16). Une utilisation trop ponctuelle ou peu régulière est aussi citée (4/16). Viennent ensuite le manque de compétence (2/16) et une culture de la prestation (2/16). Enfin, pour deux collectivités, le choix a été motivé par le fait que l'entreprise était déjà prestataire de collectivité pour une autre activité ou que l'origine du projet est dû à une proposition de service de la part du prestataire.

Pour caractériser le choix du type d'organisation, différents tests statistiques (test exact de Fisher ou test du X^2) ont été effectués.

- **Lien avec l'année de mise en route**

Dans un premier temps, nous avons tenté de déterminer s'il existe un lien entre l'année de mise en route du projet et le type d'organisation choisie. Le rapport nombre de collectivités en prestation / nombre de collectivités en régie est inversé entre la période avant 2010 et celle après 2010. Cependant, les valeurs obtenues restent assez proches des effectifs théoriques attendus et la p-value est de 0,14.

Dans l'étude Bas-Normandie, la répartition obtenue était : 2 collectivités sur 5 en prestation à l'échelle de la Basse-Normandie et 36% à l'échelle nationale. On retrouve la même répartition que pour la classe des collectivités ayant mis en place le projet avant 2010. Cette étude a été publiée en 2011, les collectivités interrogées ont toutes mis en place leur activité avant 2010. Cela viendrait donc appuyer nos résultats pour cette période. De plus, ce basculement a été rapporté également par les observateurs de terrain lors des entretiens.

Il y a donc a priori un inversement de la tendance depuis 2010 au profit de systèmes d'organisation en prestation de service.

- **Lien avec la taille de la collectivité**

Les tableaux de contingence montrent clairement un lien entre le nombre d'habitants et l'organisation choisie. En effet, les plus petites collectivités ont plus tendance à choisir la prestation que les grandes collectivités.

- **Lien avec la fréquence d'utilisation et le nombre d'activités mises en place**

Lorsqu'un test exact de Fisher est effectué, la p-value obtenue est très faible (0,016). Il y a donc bien un lien entre la fréquence d'utilisation et le type d'organisation. En l'occurrence, les collectivités ayant une utilisation régulière sont plutôt en régie et les collectivités ayant une utilisation ponctuelle ou saisonnière font plutôt appel à un prestataire. Cet aspect semble logique puisqu'il est peu intéressant pour une collectivité d'entretenir un cheval s'il ne travaille pas beaucoup.

Dans la même logique, il y a bien un lien entre le type d'organisation choisi et le nombre d'activités mises en place : les collectivités en prestation ont plus tendance à avoir une seule activité et les collectivités en régie à en avoir plusieurs.

- **Lien avec la raison de mise en place**

Un lien entre la raison de mise en place du projet et le type d'organisation choisi peut être observé empiriquement. Notamment, les collectivités dont la raison principale est l'image ont plus tendance à choisir la prestation. Cela peut sembler étonnant puisque l'impact en termes d'image paraît plus fort pour les habitants s'ils possèdent « leur » cheval. A l'inverse, les collectivités dont la motivation principale est le développement durable ont plus tendance à choisir la régie.

Cependant, la population de répondants est encore une fois trop faible par rapport au nombre de classes pour tirer des conclusions avec certitude.

- **Lien avec la durée de mise en place**

Le test exact de Fisher montre qu'il n'y a aucun lien entre l'organisation choisie et la durée de mise en place (p-value = 0,89) : certaines collectivités ont mis plus d'un an à monter leur projet en prestation et à l'inverse certaines collectivités en régie ont mis moins de 4 mois à lancer leur projet. Quelle que soit l'organisation choisie, certains projets vont donc très vite tandis que d'autres mûrissent lentement.

2.2.4. Organisation du projet

Utilisation d'un Appel d'Offre

Une question, commune aux collectivités en régie et en prestation, concernait le recours ou non à un appel d'offre pour trouver l'animal ou le prestataire. Le recours à l'appel d'offre est minoritaire (1/3 des cas).

Cette question sera détaillée pour les deux types d'organisation plus loin dans l'analyse. Il est cependant à noter que le recours à un appel d'offre n'est pas obligatoire en dessous d'un seuil de 15000€ (SERVICE-PUBLIC, 2015). Le prix d'achat d'un cheval de travail n'atteignant pas cette somme, les collectivités ne sont pas tenues à cette procédure, ce qui peut être le cas pour certains chantiers de prestation de service.

Accompagnement

Il a été demandé aux collectivités si elles avaient bénéficié d'un accompagnement pour monter leur projet. Sur les 29 ayant répondu à cette question, la moitié a pu bénéficier d'une aide (14/29) et l'autre (15/29) s'est organisée par ses propres moyens.

Dans le cas d'un accompagnement technique, la structure la plus citée est les Haras Nationaux/ IFCE (6/14). Dans trois cas il s'agit d'une personne ressource locale (éleveur, association, vétérinaire...). La FNCT a aidé deux collectivités à monter leur projet. Une collectivité a reçu l'aide d'un stagiaire pour tester la faisabilité du projet. Enfin, deux collectivités ont reçu une aide financière d'une collectivité territoriale de plus grande taille.

Le test statistique du X^2 montre qu'il n'y a aucun lien entre le type d'organisation choisi et le fait d'avoir bénéficié ou non d'un accompagnement. Il n'y a pas non plus de lien entre l'année de début du projet et l'accompagnement (p-value de 0,58 et 0,85).

Accompagnement jugé suffisant

Afin de déterminer si les collectivités ressentent un manque d'accompagnement ou au contraire sont satisfaites, la question leur a été posée de savoir si elles ont jugé l'accompagnement suffisant tout au long de leur démarche de projet. Pour la grande majorité d'entre elles (23/29), l'accompagnement a été jugé suffisant.

Un test du X^2 montre que la satisfaction est indépendante de la présence ou non d'un accompagnement. Les collectivités n'ayant pas reçu d'accompagnement sont autant satisfaites que celles ayant pu en bénéficier. Un manque d'accompagnement s'est dans tous les cas très peu fait ressentir.

Les collectivités ne semblent donc pas désireuses de recevoir plus d'aide dans ce domaine. Cependant le manque d'accompagnement a pu être à l'origine du non aboutissement de certains projets, qui par le fait n'apparaissent donc pas dans le listing de la FNCT et n'ont pas été touchés par cette enquête.

2.2.5. Attentes des collectivités territoriales en régie

Recherche de l'animal

La majeure partie des collectivités en régie n'est pas passée par un appel d'offre pour trouver son/ses animal/aux (11/13). L'une des deux collectivités ayant passé un appel d'offre exprime par ailleurs que ce dernier n'a pas été fructueux et que l'animal a finalement été trouvé par un autre biais. Les répondants ont presque tous (12/13) acheté leur animal auprès d'un éleveur professionnel. Huit d'entre eux considèrent que l'animal a été facile à trouver.

Profil de l'animal recherché

Les critères de sélection évoqués spontanément sont la docilité (8), la beauté, la condition physique et la robustesse (3), la race, l'âge et l'expérience (2) et enfin la provenance et le fait que ce soit un cheval de trait (1). Les aspects caractériels semblent donc être le premier critère de sélection spontané. Les résultats de cette question sont cependant à nuancer, la personne répondant n'étant pas toujours la personne ayant effectué le choix du cheval, ces réponses reflètent dans certains cas la vision spontanée que la personne répondante porte sur les critères de sélection de l'animal.

Les questionnaires proposaient ensuite une série de questions fermées à deux choix (oui/non) portant sur différents critères de sélection en particulier. Il ressort ainsi que le critère race est important (12/13), de même que le critère âge (13/13) et qu'au contraire, le sexe est indifférent (11/13). En ce qui concerne le critère « race », c'est dans la majorité des cas la race locale, de préférence la plus rare s'il y en a plusieurs (cet argument concerne particulièrement les collectivités ayant choisi l'Auxois ou le Trait du Nord (3/13)), qui est choisie. Seuls deux répondants ont choisi la race sur un critère différent : une commune Mayennaise ayant choisi le percheron pour sa puissance et une commune de Meurthe-et-Moselle ayant choisi le Comtois pour sa robe.

L'origine géographique n'est importante que pour 4 répondants, qui sont les seuls à ne pas se déclarer prêt à acheter un animal venant d'une autre région.

Au niveau du critère âge, si ce critère est important pour tous les répondants, le profil recherché n'est pas le même pour tous. Ainsi, certains (4/13) répondants cherchaient un cheval de 0 à 3 ans à dresser en interne, d'autres (4/13) un jeune de 3-4 ans tout juste débourré et le dernier (5/13) groupe de jeune adultes de 5-8 ans plus expérimentés.

Le « portrait-robot » de l'animal le plus souvent recherché est donc : un cheval de trait, docile, de race locale, prêt à être débourré, tout juste dressé ou plus expérimenté selon les cas et de sexe indifférent.

Il serait intéressant de déterminer s'il y a un lien entre la raison de mise en place et les critères de sélection de l'animal. Cependant, il y a trop peu d'individus pour pouvoir effectuer ce test.

Profil de l'animal acheté

La série de questions suivante concernait le profil de l'animal finalement acheté. La moitié des collectivités interrogées n'ont acheté qu'un animal (7/14). Parmi les sept autres, si quatre ont acheté deux animaux, certaines en ont acheté beaucoup plus (respectivement, 3, 7 et 23).

La quasi-totalité des races de trait françaises, à l'exception du Mulassier Poitevin, sont présentes dans l'échantillon de réponses. Les trois races les plus représentées sont l'Ardennais, le Breton et le Trait Comtois. La répartition des classes d'âge reste sensiblement la même que dans les critères de recherche malgré deux inadéquations entre le critère de recherche et l'animal finalement acheté.

La répartition hongre-jument est équilibrée (6 hongres, 7 juments).

Dans la plupart des cas l'animal vient du département (6) ou de la région (3). Dans un seul cas l'animal vient de plus loin que la région voisine. Si l'origine locale n'était pas un critère important pour la plupart des répondants, en pratique elle est cependant effective pour la majorité des collectivités ayant répondu (9/13).

Si pour seulement un des répondants l'animal acheté n'avait aucun dressage au moment de l'achat, 6 étaient uniquement débourrés. Quatre animaux étaient dressés à l'attelage et seulement 2 répondants jugent que l'animal acheté était « expérimenté ». En l'occurrence il s'agit des collectivités ayant acheté les animaux les plus vieux de l'échantillon : 7 et 8 ans au moment de l'achat, et les deux seules pour qui le critère « expérience » était évoqué spontanément au début du questionnaire.

Le profil de l'animal acheté est donc très proche de celui recherché : un cheval de trait de race locale, élevé relativement localement, de sexe indifférent et selon trois classes d'âge-dressage.

2.2.6. Attentes des collectivités territoriales en prestation

Pour les collectivités utilisant la prestation, le recours à l'appel d'offre est plus fréquent (7/15). Pour la quasi-totalité des répondants, le prestataire n'a pas acquis son animal spécialement pour l'usage avec la collectivité. Seule une collectivité déclare que sa commande a débouché sur l'achat d'un cheval par le prestataire retenu.

Le type et la fréquence du travail effectué par le prestataire sont assez variés. La plus grosse catégorie comprend les chantiers ponctuels, où l'utilisation de la traction animale est requise sur un temps donné, sans forcément de vocation à être reconduite. C'est le cas par exemple d'un chantier de débardage ou d'une action mise en place à l'occasion d'un évènement donné. Cette catégorie concerne 7 des 15 collectivités utilisant ou ayant utilisé la prestation. La catégorie suivante concerne les travaux saisonniers (transport de personnes pendant la saison touristique par exemple), ayant lieu tous les ans mais sur une période circonscrite dans le temps. Cette catégorie concerne 3 collectivités. Trois autres collectivités utilisent la traction animale de façon régulière, mais sur une courte période (par exemple, ramassage de déchets une fois par semaine).

Pour ces trois catégories, le fonctionnement en prestation semble parfaitement approprié car l'utilisation de l'animal est trop peu fréquente ou trop ponctuelle pour que l'achat par la collectivité soit intéressant.

Enfin, la dernière catégorie comprend deux collectivités qui utilisent le cheval quotidiennement. Ce type de fonctionnement pourrait donc potentiellement être envisagé en régie, mais les deux collectivités se déclarent non intéressées par ce type de fonctionnement, pour des questions de simplicité de gestion.

2.3. Discussion

La base de données utilisée pour cette enquête est la base de la Commission Nationale des Chevaux Territoriaux datant de 2013. A l'usage, cette liste s'avère peu à jour sur certains points.

Les contacts des collectivités renvoient en général au standard de la collectivité et il faut passer par une chaîne de mise en relation pour atteindre finalement la personne compétente. L'adresse mail fournie n'est d'ailleurs plus/pas à jour dans un nombre non négligeable de cas. De plus, la collectivité en charge du projet Traction Animale n'est pas toujours bien cernée et il y a une confusion entre la commune sur le territoire de laquelle le projet a lieu et la collectivité qui le porte. La base de données renvoie majoritairement sur les mairies alors que dans certains cas, c'est la communauté de communes qui est en charge de la compétence, voire le département.

Cette difficulté à atteindre le bon interlocuteur (filtrage par les secrétaires de mairie, email perdu dans les spams de la mauvaise boîte de réception, redirection téléphonique allant jusqu'à quatre personnes avant d'atteindre le bon interlocuteur...) ajouté au fait que cette population a été très sollicitée ces dernières années (enquêtes, collectivités intéressées à la recherche de témoignages...) ont rendu difficile l'obtention d'un échantillon de trente répondants.

Les collectivités ayant répondu sont a priori les plus intéressées ou motivées par la traction animale, ce qui constitue un biais d'échantillonnage. Il a par exemple été beaucoup plus difficile d'obtenir des réponses des collectivités ayant arrêté leur activité, surtout si cet arrêt était consécutif à un changement de municipalité. En effet, lorsque l'arrêt est dû à un changement politique, les nouveaux élus n'étaient pas forcément prêts à répondre, soit pour des raisons politiques, soit par manque d'informations sur la genèse du projet. Dans plusieurs cas, le répondant a informé de l'arrêt de l'activité sans souhaiter répondre au questionnaire.

Il est possible que ce biais de sélection ait été particulièrement présent pour la question concernant la pérennité. En effet, les projets ayant pris fin récemment étaient en toute logique présents dans la base de donnée, ce qui n'est peut-être plus le cas d'une partie des projets ayant été arrêtés il y a plus longtemps.

Un second biais est lié à l'identité du répondant. En effet, en fonction de son statut (technicien, secrétaire de mairie, élu...) ou de son implication dans la genèse du projet (instigateur, porteur de projet, observateur distant ou personne étant arrivé dans l'équipe après la mise en place de celui-ci), les réponses reflètent en partie la vision et le ressenti du répondant sur le projet. En ce qui concerne la question sur les critères de choix de l'animal, lorsque le répondant n'est pas effectivement la personne ayant choisi l'animal, les réponses peuvent potentiellement comporter un biais important.

Cependant, les résultats obtenus sont logiques, et si dans certains cas, les réponses obtenues étaient étonnantes, les conclusions sont dans la continuité de celles apportées par les études déjà menées et en cohérence avec le ressenti des acteurs rencontrés au cours de mon stage.

2.4. Conclusion

2.4.1. Qui sont les clients ?

Selon l'hypothèse à la base de cette enquête, le profil général des collectivités utilisatrices de traction animale territoriale sera également le profil de nouvelles collectivités susceptibles d'utiliser la traction animale.

Les collectivités utilisant la traction animale sont donc des collectivités de tous types, mais principalement des communes, de toutes tailles même si les très petites collectivités sont moins présentes. La traction animale territoriale est présente principalement dans les zones urbaines, particulièrement dans les villes-centre. La plus grande partie des collectivités utilisatrices se trouve aujourd'hui dans la moitié nord de la France et il semble y avoir un effet d'entraînement non négligeable. En Auvergne-Rhône-Alpes les collectivités territoriales utilisatrices de traction animale sont bien présentes même si plus éparpillées que dans certains départements et les trois ayant répondu à l'enquête ont lancé leur projet entre 2010 et 2015. On peut donc espérer qu'un effet d'entraînement ait lieu, soutenu par les politiques incitatives des différents acteurs, et qu'il permette à la traction animale territoriale de se développer dans la région.

Il y a effectivement une augmentation du nombre de projets depuis cinq ans qui laisse présager, si le mouvement continue et que ces projets sont pérennes dans le temps, une augmentation du nombre de collectivités utilisant la traction animale territoriale à l'échelle nationale.

Les collectivités ont été jusqu'alors intéressées de manière égale par un fonctionnement en régie ou en prestation, mais un basculement en faveur de la prestation semble se dessiner ces dernières années.

Les trois motivations amenant à la mise en place d'une action utilisant la traction animale sont l'intérêt en termes d'image, une volonté de développement durable et des raisons techniques. Ces trois raisons peuvent donc être des leviers argumentaires pour encourager les collectivités territoriales à aller vers la traction animale. Elles sont d'ailleurs aujourd'hui la base de l'argumentaire des structures souhaitant mettre en avant cette activité. Il ne semble pas y avoir de corrélation entre les raisons à l'origine du projet et les activités mises en place.

Ce sont particulièrement les petites collectivités et celles utilisant l'animal fréquemment qui choisissent la régie.

2.4.2. Que veulent les clients ?

Les collectivités souhaitant un fonctionnement en régie cherchent un cheval de trait au mental adapté à un usage dans la circulation, de race locale mais pas forcément issu d'un élevage local, de sexe indifférent. En ce qui concerne son âge et son niveau de dressage, les trois cas de figure sont présent à égalité : prêt à être débourré, tout juste dressé ou plus expérimenté selon les cas.

La recherche du cheval se fait généralement de manière informelle, par bouche-à-oreille ou en lien avec les éleveurs locaux, sans passer par un appel d'offre. De ce fait, il semble difficile aux éleveurs drômois de réussir à toucher des collectivités en dehors de la région Rhône-Alpes en l'état. Cependant, la création d'un pôle de production spécialisé et organisé pourrait, via une bonne communication, avoir une bonne visibilité et attirer des acheteurs potentiels.

En ce qui concerne les collectivités choisissant la prestation, elles le font généralement pour ne pas s'embarrasser de l'animal ou pour des chantiers peu réguliers ou courts ne nécessitant pas la force de travail d'un « cheval à temps plein ». De fait, la quasi-totalité des collectivités utilisant la prestation explique que le prestataire n'a pas eu à acquérir d'animal pour remplir le chantier. Cette catégorie représente donc a priori beaucoup moins d'acheteurs potentiels. Cependant, si la traction animale territoriale se développe et que la tendance au choix de la prestation se généralise, une demande en chevaux de trait émergera non plus des collectivités mais des prestataires eux-mêmes. Dans ce cas, il serait intéressant de connaître leurs attentes et de voir si elles diffèrent de celles des collectivités, notamment sur le plan du niveau de dressage. Les quelques prestataires agricoles interrogés dans le cadre de ce mémoire déclaraient chercher plutôt des animaux jeunes à débourrer et dresser eux-mêmes.

Il faut cependant garder à l'esprit que la traction animale territoriale est aujourd'hui une activité de niche (environ 230 utilisateurs recensés sur 36000 communes...), qui même si elle se développe, ne sera pas demandeuse de milliers de chevaux par an. L'espérance de vie d'un cheval est de 25-30 ans et il peut facilement travailler 10 ans (CORBIN-GARDEY, 2001). Les collectivités n'auront donc pas à renouveler leur cheptel régulièrement. Ce marché restera donc limité en volume.

Nous allons maintenant nous intéresser aux possibilités d'élevage équin répondant aux demandes des collectivités dans les élevages drômois.

3. Aspects technico-économiques de l'élevage de cheval de travail.

Comme nous l'avons vu précédemment, nous cherchons ici à étudier la possibilité d'élever des poulains de l'âge du sevrage à celui du débouillage, comme diversification d'un autre système d'exploitation. Nous nous efforcerons donc de définir les différents points importants de l'itinéraire d'élevage des poulains, l'adéquation entre les besoins des équins et la disponibilité en fourrage, ainsi que le coût que peut représenter l'élevage de chevaux de trait pour l'utilisation.

3.1. Méthodologie

Dans un premier temps, un itinéraire d'élevage a été élaboré à partir de la bibliographie et d'entretiens semi-directifs avec trois éleveurs, un maréchal-ferrant, deux prestataires de service, un vétérinaire, une éthologue et une ingénieure en nutrition équine. Ceci a permis de déterminer quels étaient les périodes clefs dans l'élevage d'un poulain, les frais d'élevage incompressibles et les besoins alimentaires du cheval.

Cet itinéraire technique a ensuite été appliqué à une exploitation de référence représentative d'un type de système d'élevage drômois, afin de déterminer la rentabilité possible d'un tel élevage. Le choix de l'élevage de référence a été fait à partir des « cas-types » des Réseaux d'élevage Rhône-Alpe-PACA.

Les Réseaux d'élevage Rhône-Alpes-PACA sont un dispositif associant les éleveurs et les techniciens des Chambres d'Agriculture et de l'IDELE. Il s'agit d'élaborer des références dont l'une des formalisations est appelée « cas-type ». Un cas-type décrit, à l'aide d'un ensemble d'indicateurs technico-économiques le fonctionnement d'une exploitation donnée comme représentative d'un système d'exploitation fonctionnant dans des situations pédo-climatiques et socio-économiques données. L'objectif des réseaux d'élevage est de « *décrire et faire connaître des systèmes d'exploitation viables au niveau des résultats économiques, vivables au niveau des charges de travail et plus largement durables* » (MADIES et al, 2005). Ces cas-types ont pour finalités de décrire la diversité des systèmes de production existant et de servir de support aux études prospectives.

Nous nous sommes donc basés sur les cas-types 2013 en Bovins viandes pour la région Rhône-Alpes.

Ils sont au nombre de six dont cinq sont présents dans la Drôme.

- Le cas-type 1 décrit un système Naisseur-Engraisseur de jeunes bovins en plaine. Il est présent dans le Nord-Drôme.
- Le cas-type 2 décrit un système naisseur avec broutards lourds en zone de plaine. Il est présent sur la même zone géographique.
- Le cas-type 3 décrit un système naisseur avec broutards lourds en zone défavorisée. Il n'est pas présent sur le secteur drômois.
- Le cas type 4 concerne un système naisseur de broutards en zone de montagnes humides. Il est anecdotique dans la Drôme.
- Le cas-type 5 concerne un système naisseur de broutards avec utilisation de surfaces pastorales en zone de montagnes sèches. Il est présent dans le sud de la Drôme, sur le secteur des Baronnie, du Diois et de la vallée de la Drôme notamment.
- Le cas-type 6 présente un système naisseur-engraisseur de jeunes bovins avec utilisation d'alpages. Il est présent dans le Nord Drôme et sur le Royans-Vercors.

Tableau 7 : Charges d'élevage d'un cheval de trait pour le travail

Poste	Observation	Prix	Fréquence / Durée
Castration	Le prix augmente s'il y a complication	250€	1 fois pour les mâles
Parage	-	50€	4 fois entre 18 et 30 mois
Ferrage	½ ferrage au débouillage	70€	1 fois
	Ferrure complète une fois dressé	120€	Tous les deux mois quand il travaille
Vermifugation	Ténia / strongles	15€ la dose	Deux fois par an
Vaccination	Grippe – tétanos	20€	Une fois par an
Débouillage	Dépend de l'animal	500€/mois	Environ 1 mois
Dressage	Dépend de l'animal	500€/mois	De 1 à 3 mois

- (Réalisation : C. GUET, 2015)

Notre choix s'est fixé sur le cas-type 2, présent dans une zone sans grands problèmes d'enneigement hivernal, aux vèlages d'automne ce qui laisse de la matière sèche inexploitée sur pieds et fonctionnant avec des prairies temporaires.

Une fois le choix effectué, une exploitation du réseau de référence de ce cas-type a été choisie pour servir de base à la monographie. L'exemple présenté est donc une exploitation « réelle », parfois très légèrement modifiée pour coller au plus près de la description du cas-type.

3.2. Résultats : l'itinéraire d'élevage d'équidés de travail

3.2.1. Choix et achat de l'animal : qu'est-ce qu'un cheval de travail ?

Si en théorie tout cheval peut travailler, certains sont mieux adaptés que d'autres. Dans le cadre de la création d'une filière d'élevage destinée au travail, il convient donc de choisir les poulains les plus typés « travail ». Les critères de caractérisation d'un cheval de travail sont de deux sortes : morphologiques et comportementaux. D'un point de vue morphologique, l'animal recherché possède une ossature solide, de bons aplombs, un modèle pas trop lourd et il a de la puissance. Au niveau comportemental, l'animal doit être confiant, calme, coopératif et se laisser facilement manipuler. De manière générale, les chevaux typés « traction » font de mauvais chevaux de boucherie et vice-versa. Selon les différentes personnes interrogées, cette caractérisation peut être effectuée vers 8-9 mois avec une bonne fiabilité.

Il peut donc être envisagé d'acheter les poulains vers 8 mois, en Novembre, à la période où ils sont traditionnellement vendus pour la boucherie. Cela permet d'une part de s'insérer plus aisément dans l'organisation de la filière déjà existante, d'autre part de laisser les poulains profiter au maximum du lien avec leur mère et le troupeau de naissance, ce qui contribue à une bonne socialisation (MILLAN, 2008).

Pour cette étude, le parti a été pris de prendre comme exemple l'élevage d'un poulain Comtois. Cette race est en effet très présente dans la région et presque la seule élevée dans la Drôme. Le Comtois est relativement plus « passe partout » que le Percheron, également beaucoup élevé dans la région. Au niveau régional c'est également la race où il est le plus facile de trouver des poulains typés « travail » (Entretiens Acteurs, 2015). Par la suite, il pourrait être envisagé d'élever des poulains de différentes races pour répondre à la demande des collectivités en race locale.

Comme évoqué précédemment, la SFET travaille aujourd'hui sur la mise en place d'outils de test de tempérament afin d'aider à la caractérisation des chevaux de travail. Basés sur différentes dimensions (instinct grégaire, activité générale, réaction à la soudaineté ou la nouveauté, réactivité vis-à-vis des humains, sensibilité sensorielle), ils permettent d'identifier un modèle de tempérament. Si ces outils se démocratisent effectivement, il pourrait être intéressant de les utiliser dans le choix des poulains.

Le prix d'un poulain de boucherie est d'environ 550-600€ au sevrage (LA FRANCE AGRICOLE, 2015). Dans le cadre de la création d'une filière d'élevage de chevaux de travail, on peut envisager d'acheter les poulains caractérisés travail à un prix supérieur, pour permettre aux naisseurs de profiter également de la valorisation. Un prix de 650-700€ devrait permettre de motiver les éleveurs-naisseurs à entrer dans une démarche de caractérisation et de sélection des poulains.

3.2.2. Charges d'élevage

Les entretiens ont permis de déterminer les différentes charges d'élevage (hors alimentation) et leur montant. *Elles sont résumées dans le Tableau 7.*

Tableau 8 : Besoins alimentaires d'un cheval de trait aux différentes périodes de sa vie sur l'exploitation

		Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5	Période 6	Période 7
Etendue		15/11 - 15/02 année 1	15/02 – 15/03 année 1	15/03 – 15/11 année 1	15/11 - 15/02 année 2	15/02 – 15/03 année 2	15/03 – 15/11 année 2	15/11 - 15/03 année 3
Durée (j)		92	28	244	92	28	244	120
Besoins journaliers	Fourrage (Kg de MS)	2	2	0	3	5	0	4
	Concentrés (Kg de MS)	1	1	0	0	0	0	0
	Pâturage (Kg de MS)	4	6,5	9	8	6	12	8
Besoins sur la période	Fourrage (Kg de MS)	184	56	0	0	140	0	480
	Concentrés (Kg de MS)	92	28	0	276	0	0	0
	Pâturage (Kg de MS)	368	182	2196	736	168	2928	960

(Réalisation : C. GUET, 2015)

Le coût de l'éducation s'élève donc à environ 1500 – 2000 €, le coût de la santé à 50€/an si l'animal n'est pas malade avec 250€ supplémentaires de castration pour les mâles. Enfin, le coût des soins des pieds s'élève à environ 400 €. Au total, les coûts relatifs à l'élevage d'une jument s'élèvent à environ 2550 € et 2800 € pour les mâles à condition que l'animal ne soit pas malade. En prenant une marge en cas de blessure et de maladie et en supposant un ratio 50% de mâles – 50% de femelles, on peut estimer le total des charges d'élevage durant la période de présence sur l'exploitation à 2800 € par animaux.

3.2.3. L'alimentation

Les besoins alimentaires d'un équin, lors des différentes périodes de sa vie sur l'exploitation, ont été élaborés à partir des travaux de William MARTIN-ROSSET et des fiches *L'Alimentation du cheval au pâturage* (MARTIN-ROSSET, 2012 et IDELE, 1999). Ils sont présentés dans le tableau 8.

A partir de ces données, les besoins annuels du troupeau équin ont été modélisés pour deux cas de figure différents :

- En faisant entrer les poulains un par un et ayant donc en régime de croisière 3 animaux de 3 âges différents sur l'exploitation.
- En faisant entrer les poulains deux par deux et en ayant donc en régime de croisière 6 animaux de trois âges différents sur l'exploitation.

Ils sont présentés dans le tableau 9.

Tableau 9 : Estimation des besoins alimentaires annuels de troupeaux de chevaux de trait

Besoins annuels	Bande de 1 poulain	Bande de 2 poulains
Fourrage (kg de MS)	1136	2272
Concentrés (kg de MS)	120	240
Pâturage (T de MS)	7,538	15,076

(Réalisation : C. GUET, 2015)

3.2.4. Logement

Dans la zone géographique du cas-type sélectionné, le climat n'est pas très rude l'hiver. La zone Nord-Drôme-Chambarans souffre en effet rarement d'enneigement. Les comtois, race rustique de montagne, peuvent rester au pré toute l'année à condition d'être suffisamment alimentés et abreuvés et d'être surveillés régulièrement. L'élevage des équins ne nécessite donc pas d'investir dans des bâtiments particuliers.

3.2.5. Education et dressage

Débourrage – Dressage

Les éleveurs bovins visés ici ne sont pas des hommes de chevaux et ne sont donc pas à même d'effectuer le débourrage et le dressage des poulains eux-mêmes. Cette opération peut en revanche être confiée à des déboureur professionnels, dont le nombre est en augmentation ces dernières années. Dans le cadre du CROF, quatre de ces déboureur ont été approuvés pour l'aide au débourrage dans la région dont un dans le sud Drôme et un dans une commune limitrophe Isère-Nord Drôme. La localisation du second correspond à la zone géographique du cas-type retenu. La section territoriale Rhône-Alpes-Auvergne de l'IFCE effectue également ces prestations sur les sites de Chazey-sur-Ain et du Haras National d'Aurillac.

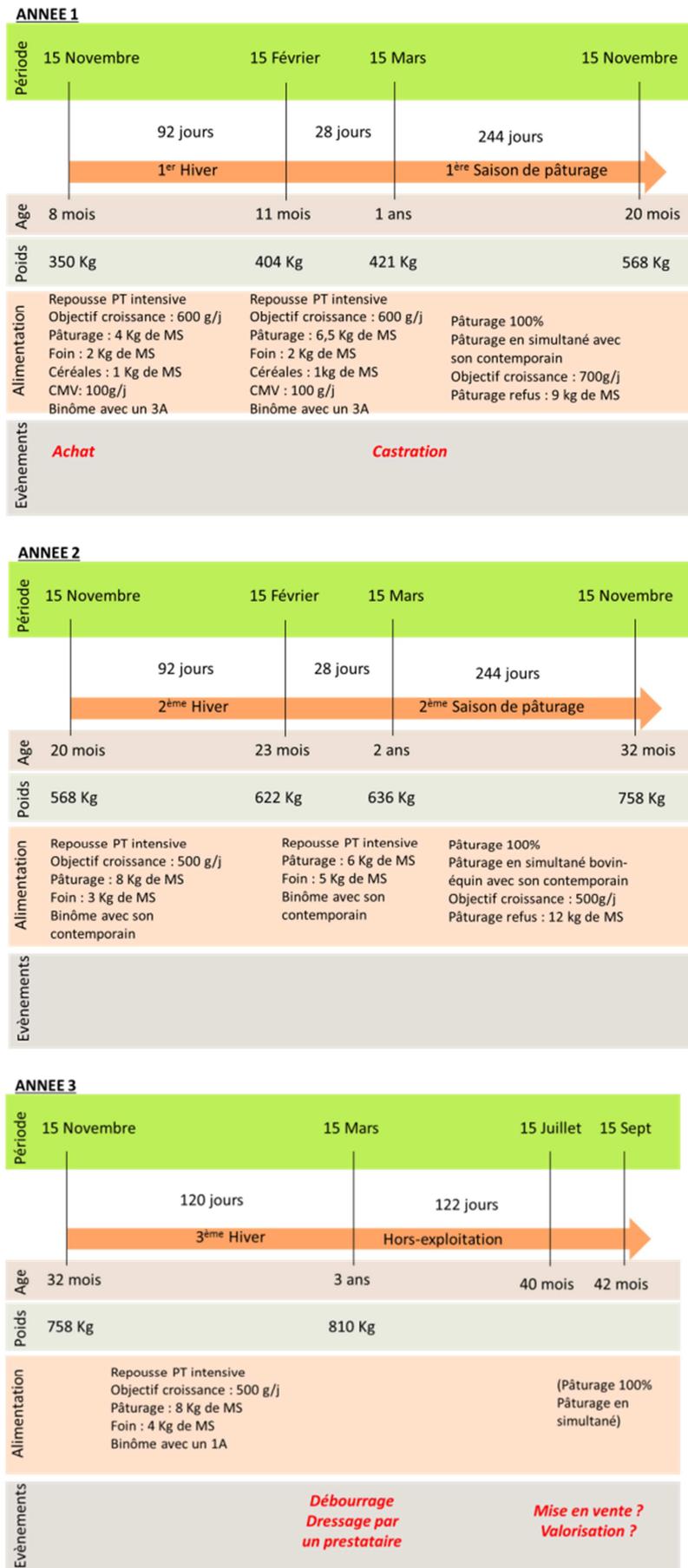


Figure 6 : Besoins alimentaires d'un cheval de trait aux différentes périodes de sa vie sur l'exploitation

(Réalisation : C. GUET, 2015)

Le temps nécessaire pour effectuer le débouillage et le dressage au travail est variable d'un animal à l'autre. Selon les acteurs interrogés, il faut compter en moyenne un mois de débouillage et trois de dressage pour avoir un animal apte à travailler dans les mains d'un meneur confirmé. Pendant ce laps de temps, l'animal n'est donc pas présent sur l'exploitation.

Manipulation et éducation

Si tout le monde s'accorde à dire que les premières années du poulain sont une période-clef dans le développement de son comportement, il existe plusieurs écoles en ce qui concerne l'éducation à lui apporter pendant cette période. Si certains préconisent d'habituer le poulain au contact dans les premières semaines, voire les premières heures de sa vie, d'autres conseillent de commencer les manipulations et l'éducation au moment du sevrage, effectué en général vers 6 mois pour le cheval de selle (MILLAN, 2008). Cependant, une partie non négligeable des chevaux qui entrent en débouillage n'ont jamais été manipulés (Entretiens Acteurs, 2015). Du point de vue des personnes interrogées, il semble cependant utile, au moins d'un point de vue pratique, d'habituer assez rapidement les poulains au licol, à marcher en main et à donner les pieds, pour faciliter les différents soins et changements de parc.

Pour Cécile ROUSSEL, éthologue-comportementaliste travaillant en Drôme-Ardèche, dans ses premiers mois, le poulain a surtout besoin du contact maternel. L'idéal est selon elle de ne pas forcer le contact et de laisser le poulain venir vers l'homme s'il en a envie. A son avis, la période de sevrage idéale est vers 8-9 mois, en le laissant avec d'autres chevaux pour limiter le traumatisme. Elle conseille ensuite d'élever les poulains par bande de deux minimum, en mélangeant les classes d'âge pour faciliter l'apprentissage par mimétisme. Pour la suite de cette étude, nous chercherons donc la situation « idéale » en modélisant l'élevage de poulains par bandes de deux. Elle préconise également des visites quotidiennes, mêmes courtes (5-10 min) permettant de familiariser progressivement les animaux et leur apprendre le licol, les pieds, à se laisser toucher, à marcher en main et l'attache.

3.2.6. Conclusion

Les différentes phases de l'itinéraire d'élevage ainsi construit sont synthétisées dans la figure 6.

Cet itinéraire a été construit dans le cadre d'une complémentarité bovins-équins. Il reste cependant facilement transposable, moyennant quelques modifications, pour pouvoir être modélisé dans différents systèmes d'exploitation. Nous allons maintenant étudier dans quelle mesure cet itinéraire d'élevage peut être appliqué dans la monographie du cas-type 2.

3.3. Résultats : application de l'itinéraire technique dans la monographie

3.3.1. Présentation de la monographie issue du Cas-Type 2

L'exploitation retenue est située dans la zone Drôme des Collines – Chambarans. Elle produit des broutards repoussés, des vaches de réforme et des génisses finies, ainsi que quelques cultures de vente, notamment de la noix. L'exploitation se trouve en zone AOC Noix de Grenoble, ce qui permet une bonne valorisation du produit. Sur cette zone, des pluies importantes à partir de début septembre (type orage cévenol) facilitent la repousse des prairies en début d'automne. L'exploitation se situe à 320 – 400 m d'altitude et ne souffre donc pas d'enneigement l'hiver. Elle fonctionne avec 1,2 UMO dont 0,2 UMO familiales.

Le troupeau allaitant est composé d'un cheptel charolais avec 45 vèlages pour 92,8 UGB techniques. Le taux de renouvellement est de 30%.

La sortie à l'herbe s'effectue le 10 avril. Les génisses de 1 à 2 ans sont envoyées en estives collectives sur la zone Isère-Savoie du 10 Mai au 10 Octobre.

Tableau 10 : Assolement de la monographie issue du Cas-type 2

Assolement		Rendement / ha		Rendement total	
Blé	4 ha	65 qx		260 qx	
Triticale	4 ha	50 qx		200 qx	
Orge d'hiver	4 ha	65 qx		260 qx	
Maïs grain irrigués	6 ha	110 qx		660 qx	
Céréales immatures	5 ha	9T de MS		45 T de MS	
Sorgho fourrager en dérobé		8,5 T de MS		42,5 T de MS	
Luzerne irriguée	4 ha	5 coupes	16 T de MS	64 T de MS	
Prairie temporaire multi-espèce	Fauche 1ère coupe enrubanné puis pâturage	12 ha	6 T de MS		72 T de MS
	Pâturage	13 ha			
Prairie naturelle	Fauche 1 ^{ère} coupe	12 ha	4 T de MS		48 T de MS
	Pâturage	30 ha			
Noyers irrigués	9 ha	2,8 T		25,2 T	
SAU totale	103 ha	Total récolte		271,5 T de MS	

(Réalisation : C. GUET, 2015)

Les vêlages se déroulent en deux fois : une première période du 15 au 30 septembre avec une pause pendant le mois d'octobre pour la récolte des noix, et une deuxième période du 28 Octobre au 30 Novembre. Toutes les vaches sont rentrées début Novembre, ce qui laisse de la matière sèche inexploitée dans les prairies. La reproduction se déroule entièrement en stabulation, exclusivement par insémination artificielle.

La surface agricole utile est de 103 ha dont 84 ha de surface fourragère principale. *Le Tableau 10 présente l'assolement de l'exploitation.*

Les céréales immatures (mélange céréales et légumineuses du type vesses et pois) sont récoltées autour du 15 Mai ce qui laisse le temps pour une culture dérobée de sorgho fourrager. Le maïs, la luzerne et les noyers sont irrigués. *(La présentation détaillée de l'exploitation est disponible en Annexe 4).*

3.3.2. L'alimentation des équins

A partir de l'alimentation actuelle du troupeau bovin et des besoins du troupeau équin calculés précédemment, une simulation de l'alimentation d'un troupeau équin composé de bandes de deux a été effectuée aux différentes périodes de l'année.

Alimentation sur stocks

Les besoins calculés du troupeau équin en termes de stocks ont donc été additionnés à ceux du troupeau bovin. *Les nouveaux besoins sont présentés dans le Tableau 11.*

Tableau 11 : Bilan fourrager de l'exploitation après insertion du troupeau équin

	Besoins du troupeau bovin + équin		Stocks	Marge
Fourrage	250,6 + 2,3 T	252,9 T de MS	271,5 T de MS	7%
Concentrés	32,5 + 0,2 T	32,7 T	46 T	40%

(Sources : Résultats de l'enquête auprès des collectivités territoriales, 2015 / Réalisation : C. GUET, 2015)

L'insertion de chevaux dans le système d'élevage a donc un impact minime sur les besoins en fourrages stockés et concentrés à l'échelle de l'exploitation.

Utilisation des surfaces fourragères

Comme précédemment, le troupeau équin théorique a été inséré dans le fonctionnement actuel de l'exploitation. *La Figure 7 présente l'utilisation des surfaces fourragères pendant la période de pâturage après insertion du troupeau équin. Le Tableau 12 résume les variations de chargement au pâturage associées.*

Tableau 12 : Variation du chargement au pâturage après ajout d'équins

Période	Printemps 10 Avril – 30 Juin		Été 1 Juillet – 15 Septembre		Automne 16 Septembre – 30 Novembre		Hiver 1 Décembre – 10 Avril	
	UGB/ha	ares/UGB	UGB/ha	ares/UGB	UGB/ha	ares/UGB		
Bovins	1,6	62	0,7	145	0,8	127	-	-
Bovins + Equins	1,7	58	0,7	134	0,9	113	0,4	208
Variation du chargement	+ 5,2%		+ 7,9%		+ 12,2%		-	

(Réalisation : C. GUET, 2015)

Figure 7 : Utilisation des surfaces fourragères après insertion du troupeau équin
 (Réalisation : C. GUET, 2015)

	12 ha d'enrubannage			10 ha hors pâturage	10 ha hors pâturage	10 ha hors pâturage	10 ha hors pâturage	10 ha 5,18 UGB équins 193 ares/UGB	10 ha 3,68 UGB équins 272 ares/UGB
	12 ha de foin								
	67 ha de pâture 46,3 UGB bovins + 3,68 UGB équins 134 ares/UGB			40 ha de pâture 25,95 UGB bovins + 3,68 UGB équins 135 ares/UGB	40 ha de pâture 43,55 UGB bovins + 3,68 UGB équins 85 ares/UGB	40 ha de pâture 30,8 UGB bovins + 3,68 UGB équins 116 ares/UGB	40 ha de pâture 30,8 UGB bovins + 5,18 UGB équins 111 ares/UGB	57 ha hors pâturage	
	43 ha de pâture 77,85 UGB bovins + 3,68 UGB équins 53 ares/UGB			43 ha de pâture 64,65 UGB bovins + 3,68 UGB équins 63 ares/UGB				57 ha hors pâturage	
				17 ha de pâture 25,5 UGB bovins 67 ares/UGB	17 ha de pâture 25,5 UGB bovins 67 ares/UGB	17 ha hors pâturage	17 ha hors pâturage		
10-avr	15-mai	30-juin	15-sept	10-oct	30-oct	15-nov	01-déc	15-mars	10-avr

L'impact sur le chargement est ici limité et si le chargement est légèrement plus élevé en présence d'équins, il reste peu intensif et inférieur à celui présenté sur le cas-type général.

Le risque principal est qu'un surpâturage et un surpiétinement des prairies pendant la période hivernale n'entraînent la repousse de printemps. Nous allons donc nous intéresser plus en détails au pâturage à cette période.

Le système fourrager de notre cas d'étude est en grande partie basé sur de la prairie temporaire multi-espèce. A partir des références PEP bovins lait du printemps 2015 comparées à la référence sur 5 ans pour de la prairie temporaire multi-espèces, la pousse de l'herbe entre septembre et mi-novembre a pu être estimée. A cette période, la croissance est de 29 Kg de MS/ha/j. Le stock disponible au 15 Novembre, en fonction de la sortie des bovins du pâturage a pu être calculé. Afin de ne pas pénaliser le potentiel de la prairie, il a été considéré que seul 70% du stock serait exploité de mi-novembre à mi-février. La surface de prairie temporaire nécessaire pour nourrir les équidés en fonction de la date de sortie des bovins du pâturage a été calculée. *Les résultats sont synthétisés dans le Tableau 13.*

Tableau 13 : Surface nécessaire pour l'alimentation hivernale du troupeau équin en fonction de la date de sortie des bovins du pâturage

Date de sortie des bovins du pâturage	Stock exploitable par hectares	Nombre d'hectares nécessaires pour l'alimentation d'un cheval			Nombre d'hectares nécessaires pour l'alimentation du troupeau de Novembre à Mars	
		Périodes 1 à 2	Périodes 4 à 5	Période 7	Bande de 1	Bande de 2
10 Septembre	1,330 T de MS	0,41	0,68	0,72	1,8	3,6
10 Octobre	710 Kg de MS	0,77	1,27	1,35	3,4	6,8
31 Octobre	0 Kg de MS	-	-	-	-	-

(Sources : PEP bovins lait, 2015 / Réalisation : C. GUET, 2015)

Nous disposons ici de 10 ha de prairie temporaires multi-espèces qui sont hors pâturage du 15 Septembre au 1^{er} Décembre. Le stock d'herbe sur pieds est donc largement suffisant pour nourrir six équins pendant la période hivernale. De plus, avec un chargement moyen de 208 ares/UGB pendant la période du 1 Décembre au 10 Avril, les risques de surpiétinement sont évités. L'alimentation d'un troupeau équin par bande de deux est donc possible sans impacter négativement l'autonomie fourragère de l'exploitation.

Coût de l'alimentation

L'alimentation au pâturage n'engendre donc aucun coût supplémentaire, dans la mesure où les équins se nourrissent de fourrages qui n'étaient jusqu'alors pas exploités. En ce qui concerne l'alimentation sur stock, les stocks supplémentaires consommés par les équins auraient éventuellement pu être vendus. En prenant le prix de vente du foin et des concentrés sur l'exploitation, un coût théorique de l'alimentation a donc été calculé. *Les résultats sont présentés dans le Tableau 14.*

Tableau 14 : Coût théorique de l'alimentation des équins

	Prix à l'unité	Coûts totaux pour un équin	Coûts annuels pour le troupeau
Foin	90€/T	102,2 €	204,5 €
Concentrés	15€/qx	18€	36€
Total		120,2 €	240,5€

(Réalisation : C. GUET, 2015)

Tableau 15 : Total des coûts d'élevage d'un cheval de trait

		Coûts d'élevage d'un équin
Coût de l'achat		700 €
Coût de la santé		400 €
Coût des soins des pieds		400 €
Coût de l'éducation	Débourrage	500 €
	3 mois de dressage	1500 €
Coût de l'alimentation		120 €
Coûts de production	Débourré	2120 €
	3 mois de dressage	3620 €

(Réalisation : C. GUET, 2015)

Un cheval mange donc pour environ 120 € d'aliments stockés pendant sa vie sur l'exploitation et l'alimentation d'un troupeau de six équins coûte environ 240 € par an.

3.3.3. La charge de travail

L'activité auprès des équins est surtout un travail d'astreinte : surveillance quotidienne des animaux, abreuvement et distribution de nourriture, changement de parcs... A cela s'ajoutent les soins des pieds et le suivi sanitaire ponctuellement dans l'année. Les périodes les plus chargées sont à l'arrivée des poulains mi-novembre, qui nécessite de se déplacer pour effectuer le choix des animaux, puis de familiariser les animaux pour faciliter les manipulations. (IWANCZAK, 2009 et FRUSTIN et al, 2011). Pour la monographie Nord-Drôme, cette période correspond à la fin des vêlages, lorsque toutes les mères sont à l'intérieur, à la fin d'une période de travail plus intense.

3.3.4. Coût total et prix de vente

Le total des coûts d'élevage d'un équidé pendant sa vie sur l'exploitation a été calculé. *Ils sont présentés dans le Tableau 15.*

Selon les acteurs interrogés, le prix du marché est aujourd'hui de 3500 à 5000€ pour des chevaux débouffés (Entretiens Acteurs, 2015).

Le Tableau 16 présente une proposition de prix de vente et les marges qu'elle permet de dégager, en fonction des coûts de production arrondis.

Tableau 16 : Proposition de prix de vente à différents stades

	Coûts de production	Prix de vente	Marge	Ramené aux 900j de présence
Non débouffé	1650 €	3000 €	1350 €	1,5 €/j
Débouffé	2150 €	3700 €	1550 €	1,72 €/j
+ Dressé 3 mois	3650 €	5500 €	1850 €	2,05 €/j

(Réalisation : C. GUET, 2015)

Il faut cependant prendre en compte un pourcentage de perte, pour cause de blessures handicapantes ou d'incompatibilité caractérielle. En admettant une marge de 10% de chevaux réorientés vers la boucherie à 3 ans et pour un prix de vente de 1,64 €/kg de poids net, le prix de vente est d'environ 800 €. La perte par rapport au prix de vente calculé plus haut est donc de 2200 € environ. Pour pallier ce risque, une augmentation du prix de vente de 220 €/animal servirait d'auto-assurance. *En tenant compte de ce point, une nouvelle proposition de prix de vente est faite dans le Tableau 17.*

Tableau 17 : Proposition de prix de vente à différents stades avec marge d'auto-assurance

	Coûts de production	Prix de vente	Marge	Ramené aux 900j de présence
Non débouffé	1890 €	3220 €	1330 €	1,48 €/j
Débouffé	2390 €	3920 €	1530 €	1,7 €/j
+ Dressé 3 mois	4020 €	5720 €	1700 €	1,89 €/j

(Réalisation : C. GUET, 2015)

A partir de ces coûts et prix, l'effort de capitalisation et le temps de retour sur investissement ont été calculés. *Les résultats annuels sont résumés dans la Figure 8, pour le cas où les animaux sont vendus à 3 ans non débouffés.*

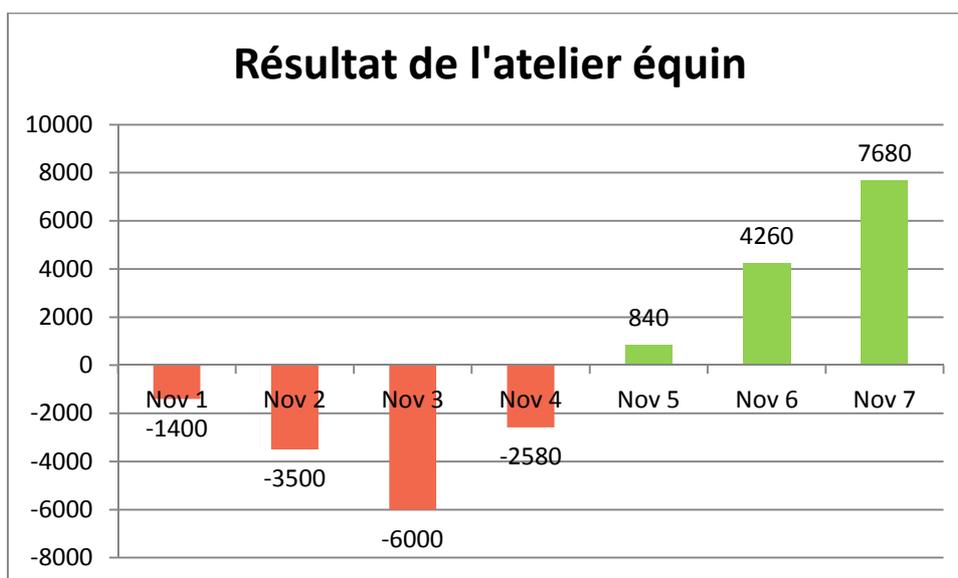


Figure 8 : Modélisation des résultats de l'atelier équin sur sept ans
(Réalisation : C. GUET, 2015)

Les animaux ne commencent à être vendus qu'au bout de la troisième année, l'atelier ne génère donc des rentrées d'argent qu'à partir de cette période. L'effort de capitalisation est important les quatre premières années. Il est donc nécessaire de pouvoir vendre au plus vite les animaux produits pour ne pas alourdir l'effort de capitalisation par des animaux immobilisés sur l'exploitation en attendant la vente. Il faut donc dans un premier temps rester prudent et travailler à assurer la demande avant de se lancer dans une production massive d'animaux.

3.4. Discussion

3.4.1. Gestion du pâturage

Il semble donc possible techniquement d'élever des chevaux de trait à destination de la traction animale territoriale dans les élevages bovins allaitants du Nord Drôme du type Cas-Type 2. Les équins ne s'insèrent pas en substitution des bovins mais en addition, dans la mesure où la pousse estivale ne serait pas suffisante pour permettre une augmentation du cheptel bovin. Les équins sont donc bien une diversification qui vient compléter une activité déjà existante.

Les résultats obtenus, basés sur une exploitation théorique d'un réseau de référence, doivent, moyennant quelques ajustements, pouvoir être déclinés sur des systèmes d'exploitation du même type pour peu que la ressource fourragère ne soit pas exploitée au maximum. Le ratio est ici de 5,18 UGB équins pour 92,8 UGB bovins au maximum. Le ratio optimal pour bien valoriser les surfaces, calculé pour des chevaux de trait de 1 à 2 ans et des bœufs du même âge, en croissance ou à l'engrais sur des prairies normandes est de 30% (1 cheval ou 3-4 bovins) (MARTIN-ROSSET et al, 2011). Notre modélisation est donc largement en dessous du ratio optimal pour la gestion des prairies mis en évidence en Normandie. Cependant, même pour un ratio plus faible, la valorisation des prairies est améliorée. (BIGOT et al, 2010). Dans un premier temps, le fonctionnement en bandes de deux nous paraît être le plus approprié. En effet, par son petit nombre d'animaux, il limite l'investissement et le nombre de chevaux à « écouler » dans un marché qui n'est pas encore structuré. Si la filière se construit effectivement et prend de l'ampleur, il pourra ensuite être potentiellement envisagé d'augmenter le nombre d'animaux élevés.

Il a été mis en évidence en Auvergne que « la comparaison d'exploitations avec et sans équins montre que le chargement à l'hectare augmente de +8% à +16% selon les binômes d'exploitation, sans détériorer le bilan fourrager ». (BIGOT et al, 2010, P.11) Dans la monographie, les variations de chargement sont de + 5,2% au printemps, + 7,9% en été et + 12,2% en automne.

Les conditions pédoclimatiques de l'Auvergne et de la Drôme étant différentes, un parallèle exact ne peut pas être fait, cependant nos résultats se trouvent ici dans la frange basse de cette fourchette et entrent donc en accord avec cette conclusion.

Bernard MORHAIN met en évidence, dans une publication qui se fonde sur des références d'élevages équins dans toute la France, que « *le pâturage mixte bovins-équins permet de réduire très significativement les quantités d'herbe refusées et, pour un même coût de production par hectare, de valoriser une quantité d'herbe beaucoup plus importante (...). A l'extrême, lorsque quelques chevaux valorisent les refus laissés par un troupeau bovin, le coût de leur alimentation peut être considéré comme nul voire se traduire par une économie si la présence de chevaux sur la parcelle évite une fauche mécanique.* » (MORHAN, 2011, P.159). Notre monographie entre pleinement dans ce cas de figure. En effet, les vêlages précoces limitent l'exploitation des prairies à l'automne et laissent un stock d'herbe sur pied non négligeable, qui peut gêner la repousse au printemps. Les éleveurs sont donc parfois obligés de broyer ces surplus pour préserver la qualité des prairies. La présence des chevaux aurait donc un réel impact positif dans ce cas en limitant le recours au gyrobroyeur.

3.4.2. Quelle valorisation ?

Affinage : à quel âge vendre les chevaux ?

Ce système permet de conduire les chevaux vers 3 ans et demi jusqu'à un stade où ils sont débouffés et dressés. A ce stade, ils peuvent être menés en sécurité par un meneur confirmé. Il leur reste cependant encore à apprendre pour être adaptés à des meneurs débutants, ce qui serait a priori le cas lors d'une vente pour une collectivité. L'adage « A jeune cavalier vieux cheval, à vieux cavalier jeune cheval » s'avère également pertinent en traction animale et l'aspect sécurité est d'autant plus important que l'animal travaille en circulation.

Une période « d'affinage » semble donc nécessaire avant de pouvoir vendre les animaux à des meneurs novices. Ce travail peut difficilement être effectué par l'éleveur, d'une part parce que cela l'obligerait à avoir quatre bandes simultanément ce qui augmenterait l'effort de capitalisation et les charges, d'autre part parce qu'il n'a a priori ni le temps ni les compétences pour mener ce travail de dressage.

Dans la filière sport au sens large, ce type d'organisation existe. Des « valorisateurs » sont spécialisés dans cette étape et sortent les jeunes chevaux toute la saison (d'avril à septembre) dans le but de les qualifier pour les finales et d'ainsi augmenter leur valeur. En attelage, le circuit jeunes chevaux dont la finale nationale a lieu tous les ans à Compiègne fin septembre – début octobre permet une valorisation des chevaux de selle, de trait ou des poneys de 4, 5 et 6 ans. Le même type de circuit existe pour différentes disciplines : Saut d'Obstacles, Concours Complet d'Equitation, Dressage, Endurance et Hunter et sont organisées par la Société Hippique Française. Ces épreuves ont un coût (inscription, déplacement...) mais permettent une très bonne valorisation de l'animal si celui-ci est excellent car la vente est quasi assurée par la suite. Ce type d'organisation n'existe pas encore dans la filière travail. En tant que société mère du cheval de travail, la SFET cherche à développer un circuit jeunes chevaux d'utilisation, dans la continuité des travaux menés sur la caractérisation.

Dans un premier temps et dans le cadre d'une opération pilote, il serait éventuellement envisageable de contractualiser avec le Haras National d'Aurillac qui garderait les animaux pendant un an et peaufinerait le dressage en les utilisant pour l'école de formation des meneurs. Cette option aurait le double avantage de faire passer les animaux dans différentes mains sur des disciplines diverses, et de faire connaître les animaux à des acheteurs potentiels en fin de formation. Cependant, si l'opération se développe, ce système n'absorbera pas tous les jeunes chevaux.

Une autre possibilité serait de contractualiser avec un prestataire qui ferait travailler l'animal pendant un an dans le cadre de son activité et jouerait ainsi le rôle de « valorisateur ».

Il pourrait donc être envisagé de vendre les chevaux à trois périodes différentes, pour répondre aux attentes des collectivités mises en évidence via l'enquête : des jeunes chevaux juste débourrés (voire avant en cas de demande particulière), des jeunes chevaux débourrés et ayant été dressés pendant 3 mois ou des chevaux de 4-5 ans ayant été formés plus en détails.

Signe de qualité

L'intérêt de la démarche est ici de développer une filière de qualité, ce qui lui donnerait une crédibilité et une visibilité plus large. Il pourrait donc être intéressant de prévoir un concours de labellisation avant de vendre l'animal. Trois options sont possibles, qui ont été présentées au point 1.3.2 :

- Les qualifications loisirs attelage (20€ d'engagement par épreuve) (RRATA, 2014).
- Le BAC attelé ® (environ 150€) (VIDAMENT et RIZO, 2015).
- Le Parcours d'Excellence du Jeune Equidé de Travail (engagement aux Concours Modèles et Allures de 10€ par animal, celui des Concours d'Utilisation de 20€ par animal environ) (SFET, 2015).

Ces frais limités permettraient de valoriser la démarche de qualité en donnant une assurance supplémentaire aux collectivités territoriales.

3.4.3. Pistes de financement

Il existe également plusieurs sources de financement qui pourraient être sollicitées dans le cadre d'un tel projet.

L'aide au débourrage du CROF

Comme il a été évoqué plus haut, dans le cadre du CROF, la région Rhône-Alpes propose une aide au débourrage. Cette aide est à destination des « *propriétaires de chevaux de trait justifiant d'un statut professionnel situés en région Rhône-Alpes* » (CONSEIL DE LA FILIERE CHEVAL RHONE-ALPES, 2012). Elle concerne des chevaux de trait de races françaises, les chevaux de trait origines constatées et les mules et mulets issus d'un croisement avec un cheval de trait, de moins de 8 ans, destinés à une vocation de travail pour les collectivités (lettre d'intention décrivant l'objectif d'utilisation). Le travail de débourrage doit être effectué par un prestataire approuvé par le CROF (aujourd'hui quatre dans la région). Les animaux passent devant une commission qui évalue les capacités comportementales et physiques du cheval. L'aide est de 30% du montant hors taxes du débourrage avec un plafond de 700€ (CONSEIL DE LA FILIERE CHEVAL RHONE-ALPES, 2012).

Cette aide pourrait donc être sollicitée individuellement par les éleveurs.

Le Fonds EPERON

Le Fonds EPERON (Encouragement aux Projets Equestres Régionaux ou Nationaux) est un organisme financier d'intérêt général au profit de la filière hippique. Il est constitué d'une part du prélèvement sur les enjeux des courses hippiques et a pour vocation de « *promouvoir l'élevage du cheval, sa commercialisation et toutes les formes de son utilisation.* » (EPERON, 2014, P.1). Les objectifs du Fonds EPERON sont de faire émerger des projets innovants et structurants pour la filière, inscrits dans une politique cohérente au niveau national et/ou régional.

Les projets financés peuvent être :

- Des équipements à usage collectifs
- Des actions immatérielles visant à :
 - o Développer les connaissances
 - o Mener des actions à l'international
 - o Enclencher une dynamique collective
 - o Permettre la mise en marché

Les critères de sélection prennent en compte le fait que le projet évite les effets de concurrence, a un intérêt collectif mettant éventuellement en jeu des partenariats et est rationnel économiquement. Le projet peut être financé au maximum à 50%.

Au niveau régional, les dossiers passent devant le Conseil de la Filière qui émet un avis, avant d'être instruits par le Comité d'Engagement, composé de différents représentants d'organisations nationales. Le Conseil de la Filière accompagne également les porteurs de projets dans les montage des dossiers (EPERON, 2014).

L'organisation du pôle Traction Animale lors du Salon Tech&Bio en Septembre fait l'objet d'un financement Eperon, porté par le Réseau Rhône-Alpes Traction Animale. Au niveau national, les projets tels que la Maison du Boulonnais ou le Centre de Valorisation du Cheval Percheron ont reçu un financement EPERON.

3.4.4. Vers une structuration

Dans une optique de création de filière, une structuration des éleveurs, en groupement ou en association, pourrait être envisagée. Celle-ci pourrait permettre une meilleure visibilité qui faciliterait à la fois la commercialisation et l'accès aux financements. Les financements EPERON notamment, ne sont accordés qu'à des organismes collectifs à but non lucratif. D'autre part, des sessions de formation collective ou un partage de compétences pour le choix des poulains, pourraient être plus facilement organisés. Les éleveurs bovins vont en effet avoir besoin de formations sur le choix des animaux et les manipulations des jeunes équidés. Cet accompagnement entre pleinement dans les missions de la Chambre d'Agriculture et pourrait être en partie financé par le fonds Vivea.

3.5. Conclusion

Il est donc théoriquement possible d'élever l'animal cherché par les collectivités dans un élevage correspondant au cas-type 2, moyennant relativement peu d'aménagements (pas de problème de bâtiment, pas d'autre investissement que l'achat des animaux...). L'effort de capitalisation initial est cependant important, et la mise en place d'une telle activité demande un travail de mise en place en amont (recrutement des éleveurs-bovins, communication auprès des éleveurs-naisseurs, formation à la caractérisation des poulains, travail auprès des collectivités Rhône-Alpines pour s'assurer de premiers débouchés...).

Conclusion

La traction animale est une activité en développement constant depuis une quinzaine d'années. Plus qu'un effet de mode, elle trouve échos dans différentes préoccupations actuelles telles que le développement durable ou la limitation des gaz à effet de serre et se trouve être, dans certains cas, la solution technique la mieux adaptée aux enjeux.

Un intérêt pour la traction animale territoriale émerge sous diverses formes de la part des collectivités. Cet intérêt s'accompagne, directement ou indirectement, d'une demande en chevaux aptes au travail, qui n'est aujourd'hui pas remplie.

La Drôme ne semble pas de prime abord le département le plus logique pour mettre en place une activité d'élevage de chevaux de travail. L'activité d'élevage de chevaux de trait est en effet quasiment absente du territoire, il y a peu d'éleveurs, un nombre très faible de naissances, les éleveurs ne sont pas structurés entre eux et très peu visibles, le département n'est pas berceau de race... Cependant, le département possède aussi des atouts indéniables. Il bénéficie de la proximité de départements où l'élevage équin est très présent et est inclus dans une région où la structuration de la filière traction animale est déjà bien avancée. Il est donc possible de s'appuyer sur cette dynamique pour mettre en place une activité innovante pour le département.

Nous avons montré qu'il est techniquement et économiquement possible de mettre à profit les fourrages inexploités par certains systèmes d'élevage pour produire des chevaux de travail dans la Drôme. L'effort de capitalisation nécessaire les premières années est cependant assez important, et il est donc primordial de pouvoir vendre rapidement les animaux. Un travail de structuration de la filière, à la fois pour sensibiliser les clients potentiels à l'utilisation de la traction animale et pour rendre visible la qualité de l'offre proposée, serait donc nécessaire. Il semble donc important que la Chambre d'Agriculture de la Drôme se joigne au travail amorcé par les autres acteurs pour co-construire une filière solide. Ceci permettrait de gagner en visibilité et en crédibilité auprès des collectivités territoriales et ainsi de pouvoir valoriser la démarche de qualité mise en place.

Il faut cependant garder à l'esprit que malgré ses possibilités de développement, la traction animale territoriale reste aujourd'hui un marché de niche et la Chambre d'Agriculture de la Drôme n'est pas la seule à travailler sur un projet de développement de l'élevage. Plusieurs structures collectives sont en effet en train de voir le jour au niveau national. Il est donc important de rester prudent et d'avancer progressivement dans la construction de l'offre.

L'idée d'un élevage équin pour la traction animale ne venant pas des éleveurs eux-mêmes, l'accueil qu'ils réserveront au projet reste également une inconnue.

Cette étude exploratoire s'est intéressée exclusivement aux débouchés auprès des collectivités territoriales. Il ressort cependant des entretiens que d'autres débouchés existent, notamment auprès des prestataires eux-mêmes ou pour un usage agricole. Il pourrait donc être intéressant d'étudier également ces besoins pour élargir les débouchés de l'activité d'élevage de chevaux de travail. Certains acteurs font état d'un intérêt pour les mules et mulets, notamment pour l'utilisation en viticulture. Ce point pourrait donc également être une piste, même s'il semble dans un premier temps plus difficile à mettre en place (difficulté de trouver les jeunes animaux et éducation plus compliquée).

D'autre part, si cette étude a concerné exclusivement l'élevage, c'est-à-dire la partie amont de la traction animale, ce n'est pas le seul niveau où la Chambre d'Agriculture de la Drôme pourrait mettre en place une action et plusieurs pistes ont été mise en évidence au fil des rencontres effectuées.

Il n'existe notamment pas ou peu de références techniques en ce qui concerne la production de plantes aromatiques et médicinales en traction animale. Or cette culture est très présente dans le sud de la Drôme. Il pourrait donc être envisagé de mettre en place des essais sur le site de la ferme expérimentale de l'ARDEMA, en partie spécialisée sur cette production. Ce site pourrait également accueillir des formations à destination des agriculteurs ou des prestataires en se positionnant en complémentarité des formations déjà existantes dans le département. Si la filière élevage voit le jour, les éleveurs auront également besoin de formation et d'accompagnement les premières années pour s'approprier les manipulations propres au cheval de travail.

Le secteur de la traction animale reste aujourd'hui en grande partie à construire et les domaines d'intervention sont nombreux. Cette étude se veut une première approche de la problématique de la traction animale pour permettre à la Chambre d'Agriculture de la Drôme d'avancer dans sa réflexion et éventuellement s'insérer dans la dynamique de structuration de la filière déjà engagée.

Bibliographie

- ANON, 2013. *Mont-Saint-Michel, une maringotte tombe de la digue* - France 3 Basse-Normandie. Consultable : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/basse-normandie/2013/04/08/mont-saint-michel-une-maringotte-tombe-de-la-digue-230627.html> [Consulté le 19 mai 2015].
- ANON, 28 Août 2015. *Cours et Marchés : Chevaux*. La France Agricole n°3605.
- ANON, *Equidés & Excellence*. Consultable : <http://engagement.sfet.fr/> [Consulté le 2 septembre 2015].
- ANON, *La Commission Nationale des Chevaux Territoriaux*. Consultable : <https://chevauxterritoriaux.wordpress.com/la-commission/> [Consulté le 21 avril 2015].
- ANON, *Le BAC Cheval une aide pour acheter votre premier cheval*. Consultable : http://www.haras-nationaux.fr/fileadmin/bibliotheque/bac/Fiche_prestation_BAC_300412.pdf [Consulté le 2 septembre 2015].
- ANON, N° 1191 - *Proposition de loi de M. Nicolas Dupont-Aignan visant à modifier le statut juridique du cheval en le faisant passer d'animal de rente à animal de compagnie*. Consultable : <zotero://attachment/97/> [Consulté le 19 mai 2015].
- ANON, *Nocé. Le Parc mise sur la vente de percherons* - Le Perche. Consultable : <http://www.le-perche.fr/14428/le-parc-mise-sur-la-vente-de-percherons/> [Consulté le 2 septembre 2015].
- ANON, *Présentation du projet / Maison du Cheval Boulonnais* - Communauté de communes de Desvres-Samer. Consultable : <http://www.cc-desvressamer.fr/Espace-citoyen/Economie/Maison-du-Cheval-Boulonnais/Presentation-du-projet> [Consulté le 16 juin 2015].
- ANON, *Règlement du fonds EPERON*. Consultable : http://www.fnch.fr/images/stories/fondseperon/Reglement_interieur_Fonds_Eperon_juillet2014.pdf [Consulté le 3 septembre 2015].
- ANON, *Seuils de procédure et seuils de publicité de marchés publics*. Consultable : <http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F23371.xhtml> [Consulté le 2 septembre 2015].
- BIGOT G., PERRET E., TURPIN N., 2010. *L'Elevage équin, un atout pour la durabilité des territoires ruraux : cas de la région Auvergne*. Article scientifique. 15p.
- BOULARD L., 2015. *La qualification des utilisateurs d'énergie animale : éléments d'étude*. Rapport. SNCuPaa, SFET. 20p.
- CESSIEUX J., ODE N., PASCAL M., 2013. *Etude-Action sur le potentiel de la Traction Animale en Rhône-Alpes*. Rapport. Caprural. 104p.
- CHAMBRE D'AGRICULTURE, *Chambres d'agriculture : Notre réseau*. Consultable : <http://www.chambres-agriculture.fr/grands-contextes/chambres-dagriculture/notre-reseau/> [Consulté le 3 septembre 2015].
- CIVAM DROME, 2009. *Guide pour l'utilisation du cheval par les collectivités drômoises*. 17p.
- CNCT, 2013. *Liste des communes recensées au 22 Août 2013*. Consultable : <https://chevauxterritoriaux.wordpress.com/> [Consulté le 21 mai 2015].
- CONSEIL DE LA FILIERE CHEVAL RHONE-ALPES, 2012. *Aide à la formation d'équidés à l'attelage*.
- CONSEIL DE LA FILIERE CHEVAL RHONE-ALPES, 2012. *Contrat régional d'Objectif pour un accompagnement de la filière équine en Rhône-Alpes*. Consultable : http://www.cheval-rhone-alpes.com/files/actualites/crof_equin_definitif.pdf [Consulté le 18 mai 2015].
- CORBIN GARDEY C., 2001. *Pathologies du vieux cheval : étude d'une population de chevaux en retraite à Pech Petit*. Thèse. Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon. 94 p

- CORDILHAC C., LEFEBVRE S., 2011. *La traction animale dans les collectivités territoriales Bas-Normandes*. Rapport. Observatoire des métiers, de l'emploi et des formations filière équine. 18 p.
- DOUAUD S., DUFFY S., SUN C., TIRET F., TRITTER C., 2012. *L'utilisation du cheval de trait dans l'agriculture contemporaine en France*. Rapport. France Trait, AgroSup Dijon. 43p.
- DURIEZ S., FOUQUET E., 2012. *Evaluation du potentiel de développement du cheval territorial au plan national*. Rapport. CGAAER. 42p.
- FAO, *Chapitre 5 - Débardage*. Consultable : <http://www.fao.org/docrep/v6530f/v6530f08.htm> [Consulté le 21 avril 2015].
- FRANCE TRAIT, *France Trait - Le site des chevaux de trait Français*. Consultable : <http://www.france-trait.fr/> [Consulté le 21 avril 2015].
- FRITSCH M., ROISILLE H., LECLER A., 2013. *Recherche et accompagnement des agriculteurs afin de favoriser les économies d'énergies à la ferme - Etude sur la traction animale*. Mémoire de fin d'études. CIVAM 29, CIVAM Bretagne, Université Michel de Montaigne Bordeaux 3. 105p.
- FRUSTIN E., DOUBRE C., MORHAIN B., 2011. *Cas-Type : Elevage sélectionneur de chevaux de trait Ardençais avec des cultures et des vaches allaitantes*. REFERENCES.
- HARAS NATIONAUX, *Stats & cartes*. Consultable : <http://statscheval.haras-nationaux.fr/core/controller.php?com=cartoflash&op=show&zone=229&r=1347&id=11> [Consulté le 3 septembre 2015].
- HARAS NATIONAUX, *Vaccinations*. Consultable : <http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/soins-et-prevention/prevention/vaccinations.html> [Consulté le 3 juin 2015].
- HARAS-NATIONAUX, *Appréciation du comportement et du tempérament*. Consultable : <http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/comportement-ethologie/appreciation-du-comportement-et-du-temperament.html> [Consulté le 2 septembre 2015].
- HEYMANS A., RIZO S., *Qualifications loisir*. Haras Nationaux. Consultable : <http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/comportement-ethologie/appreciation-du-comportement-et-du-temperament/qualifications-loisir.html> [Consulté le 2 septembre 2015].
- HIPPOTESE, 2011. *VEOLIA PROPLETE expérimente une remorque hippomobile de collecte de déchets en aluminium et matériaux composites*. Consultable : <http://hippotese.free.fr/blog/index.php/post/2011/11/18/VEOLIA-PROPRETE-experimente-une-remorque-hippomobile-de-collecte-de-dechets-en-aluminium-et-materiaux-composites> [Consulté le 18 mai 2015].
- HIPPOTESE, CERRTA, APTC, IFCE, 2006. *L'énergie animale en quelques traits*.
- IDELE, 1999. *L'alimentation du cheval au pâturage*. Fiches. 78 p.
- IFCE, 2015. *Centre de ressources du cheval au travail*. Brochure.
- IFCE, *Les missions de l'Institut*. Consultable : <http://www.ifce.fr/qui-sommes-nous/missions/> [Consulté le 8 septembre 2015].
- INSEE, *Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010*. Consultable : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1374&page=graph#graphique [Consulté le 23 juillet 2015].
- INTERBEV, 2014. *L'essentiel de la filière équine française 2014*. Consultable : <http://www.interbev.fr/wp-content/uploads/2014/10/essentiel-filiere-viande-equine-francaise-2014.pdf>.
- IWANCZAK D., 2009. *Cas concret : Elevage de chevaux de trait Comtois spécialisé en circuit de vente directe*. REFERENCES.

- LEFRANC A., 2014. *Le cheval territorial : un débouché à l'étude dans les Pyrénées-Orientales*. Mémoire de fin d'études. Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, Université Paris Sud Faculté J. MONNET. 50p.
- MADIES J.-L. et al, 2005. *Systèmes Bovins allaitants. Rhône-Alpes PACA*. REFERENCES.
- MARTIN-ROSSET W., 2012. *Nutrition et alimentation des chevaux*. Edition QUAE.
- MARTIN-ROSSET W., TRILLAUD-GEYL C., 2011. *Pâturage associé des chevaux et des bovins sur des prairies permanentes : premiers résultats expérimentaux*. Article scientifique. Fourrages n°207, p 211 - 214.
- MICHELIN Y., ORTH D., L'HOMME G., 1998. *Gestion des espaces enfrichés par des bovins et des équins : présentation d'une recherche pluridisciplinaire*. Article scientifique. Fourrages n°163, p 115-123.
- MILLAN F., 2008. *Gestion du sevrage chez le poulain : approche pratique et interactive*. Thèse. Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon.
- MORHAIN B., 2011. *Systèmes fourragers et d'alimentation du cheval dans différentes régions françaises*. Article scientifique. Fourrages n°207, p 155 - 163.
- PEP BOVIN LAIT, 2015. *Croissance de l'herbe, LA du Valentin, prairies multi-espèces. Printemps 2015 comparé à la référence sur 5 ans*.
- RESEAU RHONE-ALPES TRACTION ANIMALE, 8 Mars 2014 - *Epreuve qualification Loisir attelage - Epreuve Utilisation - Uzes*. Consultable : <http://tractionanimale.canalblog.com/archives/2014/02/11/29180074.html> [Consulté le 2 septembre 2015].
- RIBOT A., 2013. *Etude de la mise en place de collectes hippomobiles des déchets : application sur quatre communes du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises*. Mémoire de fin d'études. PNR Pyrénées Ariégeoises, ENSA Bordeaux. 62p.
- RRATA, 2013. *Qui sommes-nous? - Le Réseau Rhône Alpes de Traction Animale*. Consultable : <http://tractionanimale.canalblog.com/archives/2013/05/31/27300723.html> [Consulté le 3 septembre 2015].
- RRATA, 2014. *Travaux de caractérisation des chevaux de trait - Le Réseau Rhône Alpes de Traction Animale*. Consultable : <http://tractionanimale.canalblog.com/archives/2014/11/04/30890348.html> [Consulté le 3 septembre 2015].
- SFET, *Société Française des Équidés de Travail*. Consultable : <http://www.sfet.fr/> [Consulté le 3 septembre 2015].
- TRANSDEV, 2013. *Transdev s'engage auprès des collectivités pour améliorer la desserte du Mont Saint Michel*. Consultable : <http://www.transdev.com/fr/media/communiqués-de-presse/collectivités-mont-saint-michel.htm> [Consulté le 18 mai 2015].
- VIDAMENT M., RIZO S., *Bilan des Acquis et du Comportement (BAC) - Haras-nationaux*. Consultable : <http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/comportement-ethologie/appreciation-du-comportement-et-du-temperament/bilan-des-acquis-et-du-comportement-bac.html#c25519> [Consulté le 2 septembre 2015].
- WIKIPEDIA, *Traction animale*. Consultable : http://fr.wikipedia.org/wiki/Traction_animale [Consulté le 14 avril 2015].

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des acteurs interrogés.....	I
Annexe 2 : Questionnaire d'enquête auprès des collectivités territoriales.....	II
Annexe 3 : Tableau récapitulatif des résultats d'enquête.....	VI
Annexe 4 : Présentation complète de la monographie issue du Cas-type 2.....	IX

Annexe 1 : Liste des acteurs interrogés

- Christian BOUVIER, Prestataire en viticulture, débardage, entretien d'espaces naturels et d'espaces verts, animation et formateur en traction animale (Drôme).
- Julie CESSIEUX, animatrice du Réseau Rhône Alpes Traction Animale.
- Hervé CHAMPOMIER, Prestataire et distributeur de matériel, Auvergne.
- Caroline CHARPENTIER, Chargée de mission développement de la traction animale, Département de la Charente-Maritime.
- Roland COMBET, Corinne FIERE et David HUMBERT, éleveurs et éleveuse de comtois.
- Olivier CROZE, Directeur territorial de la Direction territoriale Rhône-Alpes-Auvergne de l'IFCE.
- Bruno DEHAN, Président du syndicat des éleveurs de chevaux de trait du Rhône et représentant section trait de l'Association des Syndicats d'Eleveurs de Chevaux de Rhône-Alpes (ASECRA).
- Amandine FAURIAT, Conseillère spécialisé en viticulture zone Nord-Drôme et Ardèche, Chambre d'Agriculture d'Ardèche et de la Drôme.
- Nicolas FERMOND, Conseiller spécialisé en viticulture zone Nord-Drôme et Dois, Chambre d'Agriculture de la Drôme.
- Adrien FOULON, Moniteur d'attelage diplômé d'état, prestataire en débouillage et dressage en attelage et traction animale, prestataire en animation (Drôme).
- Pascal GILLOS, utilisateur, prestataire en débouillage (Isère).
- Nathalie GRAVIER, représentante de la filière équine au sein de la Chambre d'Agriculture de la Drôme, éleveuse de poneys de sport.
- Maryline JACON, Conseillère d'entreprise, ICPE, plan d'épandage, mise aux normes, filière équine, productions végétales, fertilisation à la Chambre d'Agriculture de l'Ain.
- Pierre-Yves MATHONNET, Conseiller spécialisé production de plantes aromatiques et médicinales, Chambre d'Agriculture de la Drôme.
- Lucille MERVELET, Stagiaire à au Haras national d'Aurillac sur le développement du Centre de ressources du cheval de travail.
- Roger PALAZON, Ingénieur Réseau d'élevage Rhône-Alpes, Institut de l'élevage.
- Sylvie PARGUE, Chargée de projets, Correspondante équi-ressources à la Direction territoriale Rhône-Alpes-Auvergne de l'IFCE
- Juliette REVILLION, Chargée de mission au Conseil de la Filière Cheval Rhône-Alpes.
- Sylvain VAZELLE, responsable de l'antenne régionale Auvergne de l'IFCE au Haras national d'Aurillac.
- Julien VIGNE, Conseiller spécialisé en viticulture zone Sud-Drôme, Chambre d'Agriculture de la Drôme.

Annexe 2 : Questionnaire d'enquête auprès des collectivités territoriales

Traction animale territoriale

Je suis étudiante à l'école d'agronomie VetAgro Sup de Clermont Ferrand, en stage de fin d'études à la Chambre d'Agriculture de la Drôme sur le thème de la traction animale.

Dans le cadre de mon mémoire, j'étudie les conditions de mise en place par les collectivités de projets impliquant un cheval territorial, et plus particulièrement en ce qui concerne l'accompagnement et la fourniture en animaux de travail.

Vous avez ou avez eu une expérience de mise en place d'une telle action. Ce questionnaire me permettra de cerner au mieux les besoins des collectivités concernant ce type de projets.

Si votre projet de traction animale territoriale a pris fin, votre avis m'intéresse tout de même ! Vous pouvez répondre aux questions concernant votre projet, et une partie concernera particulièrement l'arrêt de cette activité.

Si vous avez peu de temps, la plupart des questions de ce formulaire sont facultatives et si vous répondez uniquement aux quelques questions « obligatoires », vous me seriez déjà d'une aide précieuse !

Les réponses seront anonymisées lors du traitement.

Merci d'avance pour votre aide !

* Obligatoire

Description de la collectivité territoriale

1. Nom de la collectivité *
2. Nombre d'habitants dans la collectivité *
3. Département où se trouve la collectivité

Description de votre projet

4. A quand remonte la mise en place de votre projet de traction animale territoriale ? *
5. Pourquoi ce choix ?
6. Initialement, quel type de projet avez-vous mis en place ? * *Plusieurs réponses possibles.*
 - Collecte de déchets
 - Entretien de voirie
 - Transport de personnes
 - Entretien d'espaces verts et parcs
 - Entretien d'espaces naturels
 - Surveillance et sécurité
 - Autre : _____
7. Votre projet a-t-il été modifié depuis (si oui, précisez)
8. Votre projet de traction animale est-il toujours en cours ou a-t-il pris fin ? *
Une seule réponse possible.
 - Oui, nous utilisons toujours un cheval territorial *Passez à la question 13.*
 - Non, nous avons mis fin à cette expérience *Passez à la question 10.*

Collectivités où le projet a été arrêté

9. Au bout de combien de temps votre projet a-t-il pris fin ? *
10. Pourquoi cet arrêt ?
11. Si votre projet était en régie, qu'est devenu l'animal ? *

Type d'organisation

12. Votre utilisation de la traction animale est : *Une seule réponse possible.*

- Régulière (au minimum mensuelle)
- Saisonnière (renouvelée tous les ans à la même période)
- Ponctuelle (action de démonstration par exemple)

13. Combien de temps a-t-il été nécessaire entre l'idée initiale et la réalisation ?

14. Quel type d'organisation avez-vous choisie ? * *Une seule réponse possible.*

- En régie *Passez à la question 16.*
- En faisant appel à un prestataire de services *Passez à la question 47.*

Communes en régie

15. Pourquoi ce choix ?

16. Combien d'animaux avez-vous acheté ? * *Une seule réponse possible.*

- 1
- 2
- Autre :

17. Quelles ont été vos démarches pour trouver ce ou ces animaux ?

18. Êtes vous passé par un appel d'offre ? * *Une seule réponse possible.*

- Oui
- Non

19. Où avez-vous finalement trouvé votre animal ? *

(chez un éleveur professionnel, chez un particulier, auprès d'un syndicat de race...)

20. A-t-il été facile à trouver ? * *Une seule réponse possible.*

- Oui
- Non

21. Pourquoi ?

22. Quels ont été vos critères de sélections ? *

23. Comment les avez-vous établis ? (sur quelle base les avez-vous établis ? Avez-vous été aidés ?)

24. La race était-elle importante pour vous ? * *Une seule réponse possible.*

- Oui
- Non

25. Si oui, pourquoi cette race particulièrement ? Si non, pourquoi ? *

26. Le sexe était-il important pour vous ? * *Une seule réponse possible.*

- Oui
- Non

27. Pourquoi ? *

28. L'âge était-il important pour vous ? * *Une seule réponse possible.*

- Oui
- Non

29. Si oui, quelle tranche d'âge cherchiez-vous et pourquoi ? Si non, pourquoi ? *

30. L'origine géographique de l'éleveur était-elle importante pour vous ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

31. Si oui, quels étaient vos critères et pourquoi ?
32. Auriez-vous été prêt à acheter un animal venant d'une autre région ? *
Une seule réponse possible.
- Oui
 - Non
33. Avez-vous eu le choix entre plusieurs animaux ? *Une seule réponse possible.*
- Oui
 - Non
34. Avez-vous été accompagnés dans le choix de l'animal ? *
- Oui
 - Non
35. Précisez
36. L'animal était-il déjà dressé ou a-t-il été dressé pour vous ?

Brève description de votre animal

37. Espèce (si différente de cheval)
38. Race * *Une seule réponse possible.*
- Ardennais
 - Auxois
 - Boulonnais
 - Breton
 - Cob Normand
 - Mulassier Poitevin
 - Percheron
 - Trait Comtois
 - Trait du Nord
 - Autre :
39. Age à l'acquisition *
40. Sexe * *Une seule réponse possible.*
- Jument
 - Hongre
 - Etalon
41. Origine géographique de l'animal * *Une seule réponse possible.*
- La commune
 - Le canton
 - Le département
 - La région
 - Autre :
42. Niveau de dressage à l'achat * *Une seule réponse possible.*
- Aucun
 - Débourré
 - Dressé à l'attelage
 - Expérimenté
43. Avez-vous rencontré des difficultés suite à cette acquisition ?
44. Si c'était à refaire, que modifieriez-vous ?
45. Quel conseil donneriez-vous à une collectivité souhaitant se lancer dans l'aventure ?
- Passez à la question 56*

Communes travaillant avec un prestataire

46. Pourquoi ce choix ?
47. Quels ont été vos démarches pour trouver ce prestataire ?
48. Êtes-vous passé par un appel d'offre ? * *Une seule réponse possible.*
- Oui
 - Non
49. A-t-il acquis son animal spécialement pour votre projet ? * *Une seule réponse possible.*
- Oui
 - Non
50. A quelle fréquence travaille-t-il pour vous ?
51. Envisagez-vous éventuellement de passer en régie un jour ? * *Une seule réponse possible.*
- Oui
 - Non
 - Autre :
52. Précisez
53. Si c'était à refaire, que modifieriez-vous ?
54. Quel conseil donneriez-vous à une collectivité souhaitant se lancer dans l'aventure ?

Aide à la mise en place

55. Avez-vous bénéficié d'un accompagnement pour monter votre projet ? *
Une seule réponse possible.
- Oui
 - Non
56. Précisez
57. Le jugez-vous suffisant ? *
58. Précisez
59. Comment voyez-vous l'avenir de votre projet ?
Développement de nouvelles activités, arrêt, reprise d'un projet arrêté...
60. Ce questionnaire est presque fini, si éventuellement vous voyez quelque chose à ajouter

Identité du répondant

Facultatif, pour éventuellement pouvoir vous recontacter pour plus de précisions. Ces coordonnées ne seront évidemment pas communiquées.

61. Nom
62. Prénom
63. Rôle dans la collectivité
64. Adresse mail ou téléphone

C'est la fin de ce questionnaire. Merci beaucoup pour votre aide !

Annexe 3 : Tableau récapitulatif des résultats d'enquête

Code	Statut urbaniste	Nombre d'habitants		Région	Type de collectivité	Début du projet	Raison de mise en place	Evolution	Pérennité	Fréquence d'utilisation	Durée de mise en place (mois)	Organisation	Appel d'Offre	Accompagnement	Accompagnement suffisant
CT01	R	2000	A	K	2	2006	Z	1	1	P	3	R	N	N	O
CT02	C	15000	C	K	1	1995	B	2	1	R	nc	P	O	N	N
CT03	C	9788	B	D	1	2010	C	3	1	R	6	R	N	N	O
CT04	C	500000	D	D	1	2010	C	1	1	S	12	R	N	O	O
CT05	I	23000	C	J	2	2011	C	3	1	R	24	P	O	O	N
CT06	B	3000	B	B	1	2006	A	3	1	R	12	R	O	O	O
CT07	C	35000	C	Z	1	2008	B	4	0	S	24	P	N	O	O
CT08	R	942	A	I	1	2009	A	2	1	R	6	R	N	O	O
CT09	C	300000	D	B	1	1985	C	2	1	R	24	R	N	N	O
CT10	B	12000000	D	L	4	1999	A	2	1	R	12	R	N	N	O
CT11	C	29000	C	K	1	2011	B	4	0	R	nc	P	N	O	N
CT12	C	20000	C	C	1	2014	A	4	0	S	nc	P	N	O	O
CT13	B	3000	B	A	1	2009	C	2	1	R	3	R	N	N	N
CT14	B	5000	B	B	1	2009	A	2	1	R	12	P	O	N	N
CT15	B	1600000	D	L	3	2015	C	3	1	P	1	P	O	N	O
CT16	I	7450	B	J	1	2014	D	3	0	R	3	P	N	N	O
CT17	B	2600	A	H	1	2013	A	4	0	R	18	R	N	O	O
CT18	C	205000	D	J	2	2000	A	2	1	R	24	R	O	O	O
CT19	I	5000	B	B	1	2011	A	3	1	R	18	R	N	N	O
CT20	R	800	A	J	1	2009	B	2	1	R	6	R	N	O	O
CT21	C	110000	D	K	1	2011	B	3	0	P	12	P	N	O	O

Code	Statut urbaniste	Nombre d'habitants		Région	Type de collectivité	Début du projet	Raison de mise en place	Evolution	Pérennité	Fréquence d'utilisation	Durée de mise en place (mois)	Organisation	Appel d'Offre	Accompagnement	Accompagnement suffisant
CT22	B	68600	C	L	3	2009	B	2	1	S	5	P	N	O	O
CT23	R	424	A	D	1	2012	B	3	1	S	1	P	O	O	O
CT24	C	73000	C	A	1	2006	B	3	1	S	6	P	O	N	O
CT25	C	100352	D	I	2	2010	Z	4	0	P	nc	P	N	N	O
CT26	I	5500	B	J	1	2012	C	3	1	P	0	P	N	N	O
CT27	C	214500	D	J	2	2005	C	1	0	P	24	P	O	N	N
CT28	B	10000	C	B	1	2009	Z	4	0	R	nc	R	N	O	O
CT29	B	9500	B	A	1	2010	Z	4	0	R	nc	R	nc	nc	nc
CT30	C	12000	C	B	1	2013	A	1	1	S	6	P	N	N	O

Légende :

	Classe	Raison correspondante
Statut urbaniste	R	Commune rurale
	B	Banlieue
	C	Ville-Centre
	I	Ville Isolée
Nombre d'habitants	A	< 3000
	B	3000 – 9999
	C	10000 - 99999
	D	> 100000
Type de collectivité	1	Commune
	2	Communauté de communes et communauté d'agglomération
	3	Département
	4	Région
Fréquence d'utilisation	R	Régulier
	P	Ponctuel
	S	Saisonnier
Durée de mise en place	1	0 – 3 mois
	2	4 – 6 mois
	3	7 – 12 mois
	4	13 – 24 mois
	5	Pas de réponse
Organisation	R	Régie
	P	Prestation
Appel d'offre / Accompagnement	O	Aide à la mise en place
	N	Pas d'aide à la mise en place

	Classe	Raison correspondante
Raison de mise en place	A	Développement Durable
	B	Image
	C	Raisons techniques
	D	Proposition de prestation
	Z	Pas de réponse
Evolution	1	Réduction
	2	Développement
	3	Pas d'évolution
	4	Arrêt
Pérennité	0	Projet terminé
	1	Projet toujours en fonctionnement

Classe	Nom de la région	Départements correspondants
A	Nord-Picardie	02, 59, 60, 62, 80
B	Est	08, 10, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 88
C	Bourgogne-Franche-Comté	21, 25, 39, 58, 70, 71, 89, 90
D	Rhône-Alpes-Auvergne	01, 03, 07, 15, 26, 38, 42, 43, 63, 69, 73, 74
E	PACA	04, 05, 06, 13, 83, 84
F	Pyrénées-Languedoc	09, 11, 12, 30, 31, 32, 34, 46, 48, 65, 66, 81, 82
G	Sud-Ouest	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
H	Centre	18, 28, 36, 37, 41, 45
I	Pays de la Loire	44, 49, 53, 72, 85
J	Bretagne	22, 29, 35, 56
K	Normandie	14, 27, 50, 61, 76
L	Ile de France	75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95
Z	Autre	Monaco

Annexe 4 : Présentation complète de la monographie issue du Cas-type 2

Le troupeau allaitant

Fonctionnement du troupeau

Le troupeau allaitant est composé d'un cheptel charolais.

Nombre de vêlages : 45

UGB techniques : 92,8

UGB techniques/vêlages : 2,06

Taux de renouvellement : 30%

IA : 100%

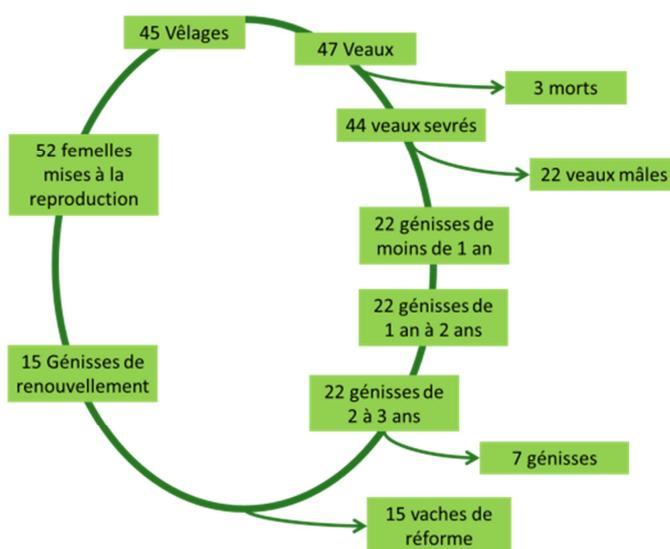


Figure 1 : Schéma de fonctionnement du troupeau

(Réalisation : Camille GUET, 2015)

Conduite du troupeau

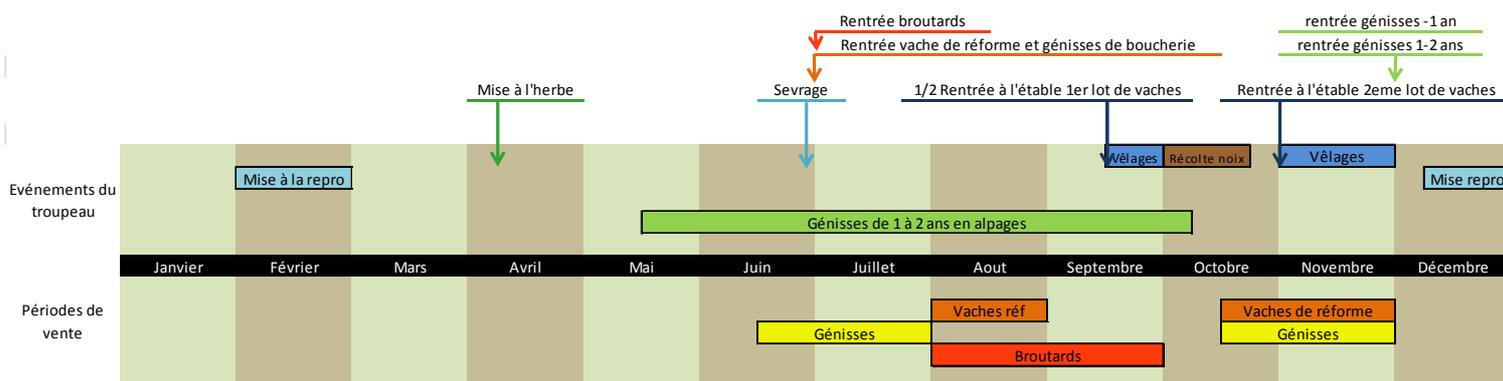


Figure 2 : Schéma de conduite du troupeau

(Réalisation : Camille GUET, 2015)

Les génisses de 1 à 2 ans sont envoyées en estives collectives sur la zone Isère-Savoie du 10 Mai au 10 Octobre.

Les vêlages se déroulent en deux fois : une première période du 15 au 30 septembre avec une pause pendant le mois d'octobre pour la récolte des noix, et une deuxième période du 28 Octobre au 30 Novembre.

Toutes les vaches sont rentrées début Novembre, ce qui laisse de la matière sèche inexploitée dans les prairies. La reproduction se déroule entièrement en stabulation, exclusivement par insémination artificielle.

Assolement et le système fourrager

SAU : 103 ha

Cultures de vente : 19 ha

SFP : 84 ha

Chargement technique : 1,1 UGB/ha

Tableau 1 : Assolement de l'exploitation

Assolement		Rendement / ha		Rendement total	
Blé	4 ha	65 qx		260 qx	
Triticale	4 ha	50 qx		200 qx	
Orge d'hiver	4 ha	65 qx		260 qx	
Maïs grain irrigués	6 ha	110 qx		660 qx	
Céréales immatures	5 ha	9T de MS		45 T de MS	
Sorgho fourrager en dérobé		8,5 T de MS		42,5 T de MS	
Luzerne irriguée	4 ha	5 coupes	16 T de MS	64 T de MS	
Prairie temporaire multi-espèce	Fauche 1ère coupe enrubanné puis pâturage	12 ha	6 T de MS		72 T de MS
	Pâturage	13 ha			
Prairie naturelle	Fauche 1 ^{ère} coupe	12 ha	4 T de MS		48 T de MS
	Pâturage	30 ha			
Noyers irrigués	9 ha	2,8 T		25,2 T	
SAU totale	103 ha	Total récolte		271,5 T de MS	

(Réalisation : Camille GUET, 2015)

Les cultures se structurent autour de deux productions : l'alimentation du troupeau et les cultures de vente. Les céréales immatures (mélange céréales et légumineuses du type vesses et pois) sont récoltées autour du 15 Mai ce qui laisse le temps pour une culture dérobée de sorgho fourrager. Le maïs, la luzerne et les noyers sont irrigués.

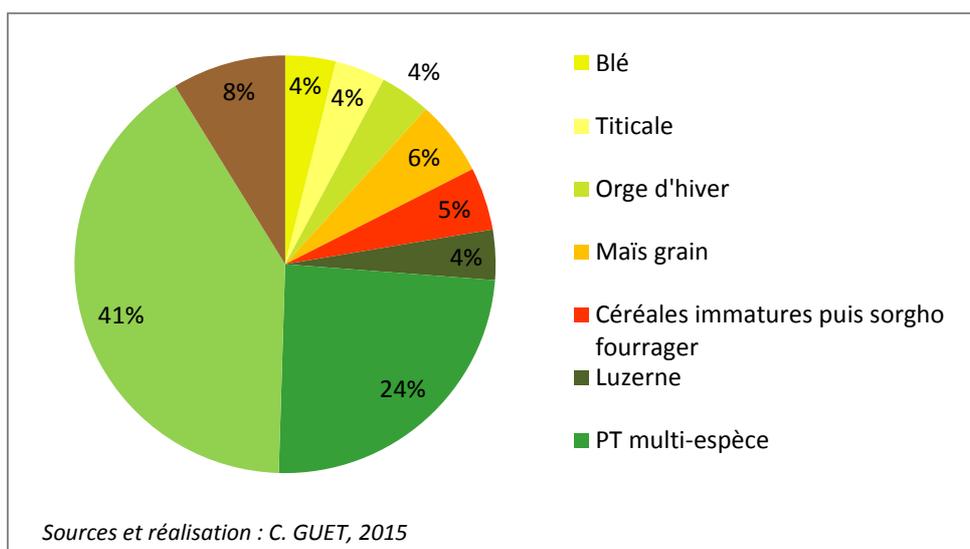


Figure 3 : Graphique de l'utilisation des surfaces

Système d'alimentation du troupeau

Utilisation des surfaces fourragères

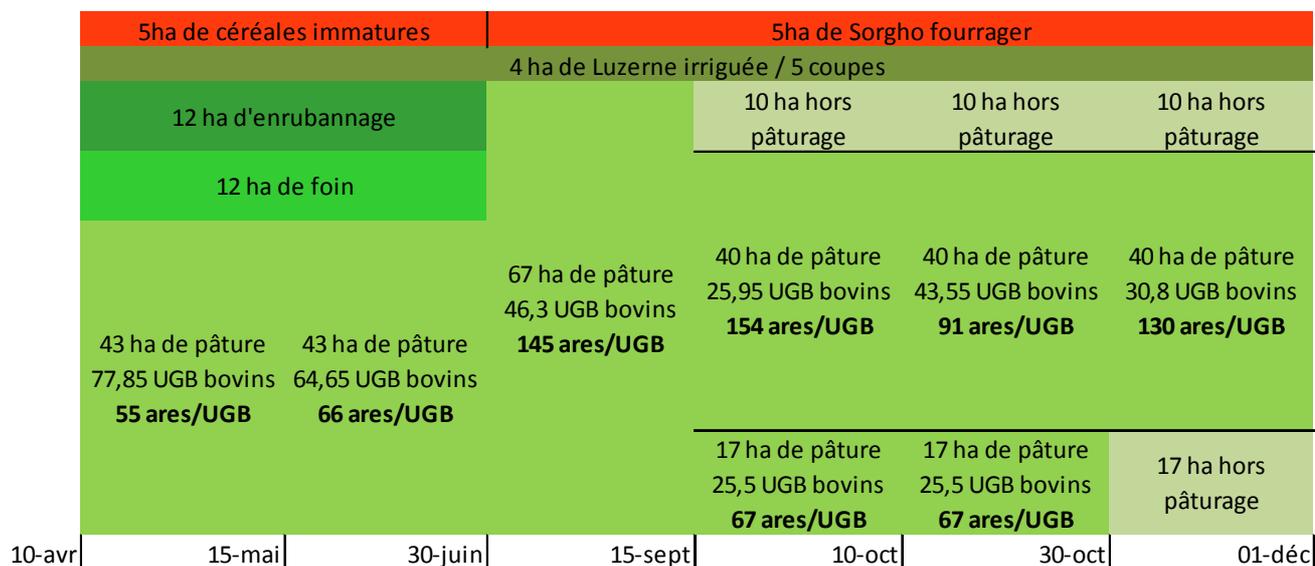


Figure 4 : Schéma d'utilisation des surfaces fourragères

(Réalisation : Camille GUET, 2015)

Du 15 septembre au 30 Octobre, l'alimentation des animaux ayant vêlé est complétée par 7,5 Kg de MS/j de fourrage.

En automne, l'arrivée des précipitations relance la pousse du dactyle jusqu'au coup de froid de début Novembre. Une partie de cette repousse, sur les parcelles les plus éloignées, n'est pas exploitée et doit parfois être broyée pour permettre une bonne repousse au printemps.

Alimentation sur stocks

Tableau 2 : Bilan fourrager du troupeau

	Besoins du troupeau		Stocks	Marge
Fourrage	92,8 x 2,7 T	250,6 T de MS	271,5 T de MS	8%
Concentrés	92,8 x 0,35 T	32,5 T	46 T	41%

(Réalisation : Camille GUET, 2015)

L'alimentation du troupeau est totalement autoproduite.

En cas d'année de sécheresse faisant chuter les rendements, une marge de manœuvre peut être obtenue en ensilant une partie du maïs pour couvrir les besoins du troupeau.



VetAgro Sup

- ◆ GUET, Camille, 2015, Perspectives de faisabilité pour la mise en place dans la Drôme d'une activité d'élevage de chevaux pour l'utilisation en traction animale, 40 pages, mémoire de fin d'études, Clermont-Ferrand, 2015.

◆

STRUCTURE D'ACCUEIL :

- ◆ Chambre d'Agriculture de la Drôme

ENCADRANTS :

- ◆ Maître de stage : CHEVALIER Jean-Pierre
- ◆ Tuteur pédagogique : AZNAR Olivier

OPTION : Agriculture, Environnement et Territoire

RESUMÉ

L'élevage de chevaux de trait, aujourd'hui majoritairement tourné vers la production de viande, est en déclin et difficilement rentable pour les éleveurs. Parallèlement, l'utilisation de la traction animale se redéveloppe dans plusieurs secteurs, notamment l'utilisation par les collectivités territoriales. Ce redéveloppement génère une demande en chevaux aptes au travail qui n'est pas satisfaite.

Cette étude exploratoire examine la faisabilité de mise en place d'une activité d'élevage de chevaux de traction animale dans la Drôme. Le premier objectif a été d'étudier, via une enquête, les attentes des collectivités territoriales concernant les animaux de travail. Cela a permis de définir le profil des collectivités potentiellement intéressées et celui des animaux recherchés. Le second objectif a ensuite été de déterminer les possibilités de production de ces animaux dans un contexte d'élevage bovin allaitant du Nord Drôme. L'idée est ici d'utiliser au maximum les fourrages inexploités par le troupeau bovin pour diminuer les coûts de production. Un itinéraire d'élevage de chevaux pour la traction animale a donc été déterminé, puis son insertion dans une monographie correspondant à un cas-type drômois a été modélisée. Ce travail a permis de mettre en évidence les avantages et les difficultés de mise en place d'un tel atelier dans le cadre d'une diversification. Cette étude exploratoire, dans son ensemble, permet d'ouvrir des pistes de réflexion qui pourront être élargies à d'autres systèmes par la suite.

Mots clés : Traction Animale / Cheval de trait / Drôme / Collectivités territoriales/ Elevage équin / Bovins allaitants